

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 476

5 mars 2010

SOMMAIRE

Amati Holding S.A.	22804	HVB High Yield Geldmarkt Mix	22819
Antaios German Deep Value Fund	22820	iDOL S.A.	22818
Armony Corporation S.A.	22818	Landsbanki Luxembourg S.A.	22821
Asset Restructuring	22813	Les Bierts	22805
Atlantas Sicav	22808	LSF Tempus Holdings S.à r.l.	22813
Barfi	22802	LSF Tempus Holdings S.à r.l.	22815
BGL BNP Paribas	22809	LSF Tempus Holdings S.à r.l.	22818
Birdie S.A.	22811	LSF Tempus Holdings S.à r.l.	22816
Bonas Société Immobilière S.A.	22802	Marima Finances S.A.	22803
Buxus S.A.	22812	Micheline Invest	22804
Cable Financing S.à r.l.	22848	M Immobilier	22807
Comgest Asia	22807	Nordea 1 SICAV	22812
Comgest Europe	22809	Nordea Fund of Funds, SICAV	22810
Compagnie Financière d'Echternach S.A.	22802	OP II International S.à r.l.	22846
DKO-Lux-Renten Spezial	22820	Optique Himmes Gasperich G.m.b.H. ...	22847
EKF Fund	22821	Optique Lorraine S.à r.l.	22847
Endherma S.A.	22811	Paxedi S.A.	22811
Financial Mathematics S.A.	22812	Pro Fonds (Lux)	22806
Fintinvest A.G.	22805	pulse invest	22820
Fioretti SA	22810	San Investment S.A.	22805
Flagstone Capital Management Luxem- bourg SICAF - FIS	22822	Sarasin Investmentfonds	22806
Groupe Centennial Holding S.A.H.	22803	Sereno S.A.	22803
HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50 11/2014®	22820	Souvenance Holding S.A.	22808
HVB Bonus Fonds II DJ EURO STOXX 50 12/2014®	22820	Soxipa Holding S.A.	22804

Bonas Société Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 83.240.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mars 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020745/696/17.

Compagnie Financière d'Echternach S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 14.187.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme COMPAGNIE FINANCIERE D'ECHTERNACH S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi, 23 mars 2010 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023625/750/17.

Barfi, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.051.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 mars 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023628/833/19.

Groupe Centennial Holding S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.494.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 22 mars 2010 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020746/696/15.

Sereno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.708.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement au siège social de la société en date du 26 mars 2010 à 10.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et acceptation du rapport de gestion du Conseil d'Administration
2. Présentation et acceptation du rapport du Commissaire aux Comptes
3. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
4. Affectation du résultat
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023652/802/18.

Marima Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.013.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social sis à L-1470 Luxembourg, route d'Esch, 7 en date du 23 mars 2010 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et du compte de résultats.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 31 décembre 2009.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Modification de la composition du conseil d'administration.
7. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023653/1004/20.

Amati Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.038.

Die Aktionäre werden hiermit zur Teilnahme an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, welche am 25. März 2010 um 14.00 Uhr in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Lagebericht des Verwaltungsrates und Prüfungsbericht des Kommissars.
2. Verabschiedung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2009.
3. Beschlussfassung über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und des Kommissars für ihre Tätigkeit während des entsprechenden Geschäftsjahres.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010023654/29/18.

Soxipa Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 45.714.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 24 mars 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023651/1023/16.

Micheline Invest, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 53.372.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 mars 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023635/833/18.

Les Bierts, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 51.336.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 25 mars 2010 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023632/833/18.

Fintinvest A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 61.446.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 23 mars 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023649/1023/16.

San Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 103.300.

Shareholders are hereby convened to attend the

GENERAL MEETING

of shareholders which will be held on the March 29, 2010 at 12:00 a.m. at the head office with the following

Agenda:

1. To receive the Management Report of the Directors for the year ended December 31, 2007,
2. To receive the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2007,
3. To receive and approve the annual accounts and appropriate the earnings for the year ended December 31, 2007,
4. To grant discharge to the Directors and to the Statutory Auditor in respect of the execution of their mandates,
5. To fix the remuneration of the Statutory Auditor

To be present or represented to this annual general meeting, Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

Luxembourg, le 2 mars 2010

On behalf of the Board.

Référence de publication: 2010023619/755/18.

Pro Fonds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 45.890.

Die Aktionäre der Pro Fonds (Lux) werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 26. März 2010 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2009 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Verwendung der Erträge
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der Pro Fonds (Lux) (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903 - 4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44 903 - 4009 angefordert werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010023615/755/29.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.633.

Die Aktionäre der Sarasin Investmentfonds Sicav werden hiermit eingeladen, an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

teilzunehmen, die am 26. März 2010 um 11.00 Uhr am Sitz der RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette abgehalten wird.

Folgende Punkte stehen auf der Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Berichte
 - a) des Verwaltungsrats
 - b) der Revisionsgesellschaft
2. Genehmigung der Vermögensaufstellung sowie der Veränderungen des Reinvermögens für den Zeitraum bis zum 31. Dezember 2009
3. Entlastung des Verwaltungsrats für seine Tätigkeit im Geschäftsjahr endend zum 31. Dezember 2009
4. Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung in 2011
5. Verwendung des Reingewinns
6. Wahl / Bestätigung des Verwaltungsrates
7. Entschädigung eines Mitgliedes des Verwaltungsrates
8. Verschiedenes

Beschlüsse der Versammlung erfordern kein Quorum und werden mit einfacher Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst.

Luxemburg, im März 2010

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010023621/755/26.

M Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 2, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 82.453.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra 2, rue de la Tour Jacob à Luxembourg, le mercredi, 24 mars 2010 à 10.00 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2009.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2010.
6. Etat d'avancement des projets immobiliers.
7. Divers.

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'assemblée générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'assemblée, soit au siège social situé rue de la Tour Jacob, 2 à Luxembourg, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au conseil d'administration cinq jours avant l'assemblée générale.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010021807/22.

Comgest Asia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 43.621.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 mars 2010 à 10.30 heures, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2009.
3. Présentation et approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2009.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2009.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Les actionnaires nominatifs qui ne pourraient assister en personne à l'Assemblée sont invités à envoyer une procuration complétée, datée et signée au plus tard deux jours francs avant l'Assemblée à CACEIS Bank Luxembourg, à l'attention de Mme Céline Moine, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (fax: 00352.47.67.33.45).

A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Afin de permettre à CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), en sa capacité d'agent de transfert et agent domiciliataire de la Société, d'assurer le lien entre les procurations reçues et le registre des actionnaires de la Société, les actionnaires participant à l'Assemblée par le biais d'une procuration sont priés de renvoyer cette dernière accompagnée d'une photocopie de leur carte d'identité/passeport en cours de validité, ou de la liste des signatures autorisées, si l'actionnaire agit pour le compte d'une compagnie.

Le non-respect de cette condition rendra impossible l'identification de l'actionnaire, CACEIS BL étant instruit par le Conseil d'Administration de la Société de ne pas prendre en considération ces procurations.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023659/755/37.

Souvenance Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.556.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 25 mars 2010 à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2009.
3. Affectation des résultats au 30 septembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Michel JENTGES, quant à l'exercice sous revue.
6. Ratification de la cooptation de Madame Mounira MEZIADI comme administrateur, décidée par les administrateurs restants, en date du 28 juillet 2009 et nomination de Madame Mounira MEZIADI comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
7. Démission de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée de son mandat de commissaire aux comptes et décharge.
8. Nomination de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023645/29/26.

Atlantas Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.188.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra au siège social à Luxembourg le 25 mars 2010 à 14.30 heures, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte Rendu d'Activité du Conseil d'Administration pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.
3. Adoption des comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.
4. Accumulation du résultat de l'exercice se terminant le 31 décembre 2009 de tous les compartiments de la Société.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2009.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs sortants.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Tout actionnaire peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles au siège social de la Société et seront envoyées aux actionnaires sur demande.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société afin d'être reçues le jour précédant l'assemblée à 17.00 heures au plus tard.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2009 peuvent s'adresser au siège social de la Société.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023655/755/31.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.481.

—
Nous prions Mesdames et Messieurs les actionnaires de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy, le jeudi 1^{er} avril 2010 à 16.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la cession de la branche d'activités relative aux activités Securities Services de BGL BNP Paribas S.A. à BNP Paribas Securities Services S.A., agissant pour le compte de sa succursale luxembourgeoise, conformément au projet de cession publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} mars 2010, numéro 432
2. Approbation de la cession de la branche d'activités relative aux activités Assets and Liabilities Management liées aux Securities Services de BGL BNP Paribas S.A. à BNP Paribas S.A., agissant pour le compte de sa succursale luxembourgeoise, conformément au projet de cession publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} mars 2010, numéro 432

En application de l'article 27 des statuts de la banque, les actionnaires désireux d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions au plus tard pour le 26 mars 2010 aux guichets de la banque et de ses agences.

Les procurations devront être déposées au siège social au plus tard le 26 mars 2010.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010022551/24.

Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 40.576.

—
Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 25 mars 2010 à 10.00 heures, au Siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination du Président de l'Assemblée.
2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2009.
3. Présentation et approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2009.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge des Administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2009.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Les actionnaires nominatifs qui ne pourraient assister en personne à l'Assemblée sont invités à envoyer une procuration complétée, datée et signée au plus tard deux jours francs avant l'Assemblée à CACEIS Bank Luxembourg, à l'attention de Mme Céline Moine, au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (fax: 00352.47.67.33.45).

A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au siège social de la Société.

Afin de permettre à CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), en sa capacité d'agent de transfert et agent domiciliataire de la Société, d'assurer le lien entre les procurations reçues et le registre des actionnaires de la Société, les actionnaires participant à l'Assemblée par le biais d'une procuration sont priés de renvoyer cette dernière accompagnée d'une photocopie de leur carte d'identité/passeport en cours de validité, ou de la liste des signatures autorisées, si l'actionnaire agit pour le compte d'une compagnie.

Le non-respect de cette condition rendra impossible l'identification de l'actionnaire, CACEIS BL étant instruit par le Conseil d'Administration de la Société de ne pas prendre en considération ces procurations.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023662/755/37.

Fioretti SA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.672.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 25 mars 2010 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023630/833/19.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

Notice is hereby given to the shareholders of Nordea Fund of Funds, SICAV (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on 15 March 2010 at 14:00 CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor.
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2009.
3. Discharge to the Directors and the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2009.
4. Election of the Directors and the Auditor.
5. Miscellaneous.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that proof of the shareholder's identity is given and that the shareholder has informed the Company, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by 11 March 2010, 17:00 CET at the latest (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than 11 March 2010, 17:00 CET (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). The Meeting will be held in English language.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010020237/755/27.

Paxedi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 25 mars 2010 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010023638/833/19.

Endherma S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.761.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 19 mars 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010018706/755/19.

Birdie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.847.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 17 mars 2010 à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019822/660/15.

Buxus S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.918.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *17 mars 2010* à 15.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010019823/660/15.

Financial Mathematics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 114.827.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le *15 mars 2010* à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010020241/833/18.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Notice is hereby given to the shareholders of Nordea 1, SICAV (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on *15 March 2010* at 11:00 CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the balance sheet and the profit and loss statement as at 31 December 2009;
3. Appropriation of net results;
4. Discharge to the Directors and the Auditor in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended 31 December 2009;
5. Election of the Directors and the Auditor;
6. Miscellaneous.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that proof of the shareholder's identity is given and that the shareholder has informed the Company, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by 11 March 2010, 17:00 CET at the latest (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de

Neudorf, L-2220 Luxembourg). Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than 11 March 2010, 17:00 CET (to Nordea Bank S.A., Transfer Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg). The Meeting will be held in English language.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2010020249/755/28.

Asset Restructuring, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 34.012.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, welche am 15. März 2010 um 14.30 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet :

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Mai 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010020731/534/17.

LSF Tempus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.605.

In the year two thousand and nine, on the fifteenth of October.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

LSF Tempus Holdings II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies' register, represented by Mr Philippe Detournay (the Sole Shareholder),

here represented by Ms Josiane Meissener, private employee, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg, on 14 October 2009.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF Tempus Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 147.605, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 31 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1,732 of 8 September 2009 (the Company).

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 100 (one hundred) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) represented by 200 (two hundred) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro), by way of the issuance of 100 (one hundred) new shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) by way of contribution (the Contribution) of a claim held by the Sole Shareholder against the Company for an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro).

The Contribution is remunerated by the allocation of 100 (one hundred) newly issued shares of the Company.

The contribution in kind has been evaluated by Mr Philippe Detournay, A manager of the Company, who confirms as regards the Company that he "... has no observation to mention on the value of the Claim that corresponds at least in

number and in value to the subscription by LSF Tempus Holdings II S.à.r.l. of 100 (one hundred) shares of a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each of the Company to be issued and created."

A certificate established by the Sole Shareholder confirms that "...

- it holds a claim against LSF Tempus Holdings S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 147.605 (the Company), having a total value of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro);

- the claim against the Company (hereafter the Claim) has at this date a total value EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro);

- the Claim is certain and outstanding;

- the Claim is not pledged and the property of the Claim is not divided; no third party has any right to acquire such pledge (or any other security) or usufruct relating to the Claim;

- the Claim is freely transferable; and

- it is the sole owner of the Claim and it is entitled to dispose of the Claim."

The valuation certificates, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

Further to the share capital increase decided in the first resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6 of the articles of association of the Company, which shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR25,000 (twenty-five thousand euro) represented by 200 (two hundred) shares having a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand one hundred euro.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quinze octobre.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LSF Tempus Holdings II S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, représentée par M. Philippe Detournay, (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 14 octobre 2009.

Ladite procuration, après signature *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Tempus Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.605, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer daté du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1.732 du 8 septembre 2009 (la Société).

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune par un montant de EUR12.500 (douze mille cinq cent euros) pour le porter à un montant de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros), représenté par 200 (deux cent) parts sociales d'une valeur de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission

de 100 (cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune grâce à l'apport (l'Apport) d'une créance à l'encontre de la Société pour un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cent euros).

L'Apport est rémunéré par l'attribution de 100 (cent) parts sociales nouvellement émises par la Société.

L'apport fait en nature a été évalué par M. Philippe Detournay, gérant A de la Société, qui confirme, en ce qui concerne la Société, qu'il "... has no observation to mention on the value of the Claim that corresponds at least in number and in value to the subscription by LSF Tempus Holdings II S.à.r.l. of 100 (one hundred) shares of a nominal value of EUR125 (one hundred and twenty-five euro) each of the Company to be issued and created."

Un certificat a été émis par l'Associé Unique, qui confirme en outre que"...

- it holds a claim against LSF Tempus Holdings S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 147.605 (the Company), having a total value of EUR12,500 (twelve thousand five hundred euro);

- the claim against the Company (hereafter the Claim) has at this date a total value EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro);

- the Claim is certain and outstanding;

- the Claim is not pledged and the property of the Claim is not divided; no third party has any right to acquire such pledge (or any other security) or usufruct relating to the Claim;

- the Claim is freely transferable; and

- it is the sole owner of the Claim and it is entitled to dispose of the Claim."

Les certificats d'évaluation, après avoir été signés ne varietur par le notaire et le mandataire des comparants, resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

Seconde résolution

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros), représenté par 200 (deux cent) parts sociales d'une valeur de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cent euro.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et connaît la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Josiane Meissener, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 octobre 2009. LAC/2009/44029. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010023113/129.

(100025347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

LSF Tempus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.605.

Il est déclaré par les présentes que suite à l'acte de constitution reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 octobre 2009, enregistré à Luxembourg, le 15 octobre 2010, relation LAC/2009/43097, pour compte de la société à responsabilité limitée "LSF TEMPUS HOLDINGS II SARL", établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 148.889, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 30 octobre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2235 du 16 novembre 2009, ladite société "LSF TEMPUS HOLDINGS II SARL" est devenue associée unique de "LSF TEMPUS HOLDINGS S.à r.l."

mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire
Luxembourg, le 17 février 2010.

Référence de publication: 2010023114/17.

(100025347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2010.

LSF Tempus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.605.

—
In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of February.

Before Us Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tempus Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B149243, represented by Mr Patrick Steinhauser,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 18 February 2010,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSF Tempus Holdings S.à r.l. (the Company), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147605, established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 31 July 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1732 of 8 September 2009, and that has last been amended by a deed of Maître Carlo Wersandt dated 15 October 2009, not yet published.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) by an amount of EUR 20,000 (twenty thousand euro) to an amount of EUR 45,000 (forty-five thousand euro) by the issuance of 160 (one hundred and sixty) shares with a par value of EUR 125 (one hundred twenty-five euro) each; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand euro), represented by 200 (two hundred) shares with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 20,000 (twenty thousand euro) to an amount of EUR 45,000 (forty-five thousand euro), represented by 360 (three hundred sixty) shares, with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the issuance of 160 (one hundred and sixty) new shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

Subscription - Payment

All the 160 (one hundred and sixty) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the amount of EUR 20,000 (twenty thousand euro) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, the Sole Shareholder holds 360 (three hundred sixty) shares.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 45,000 (forty-five thousand euro), represented by 360 (three hundred sixty) shares having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Tempus Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149243, représentée par M. Patrick Steinhauser,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocate, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 février 2010,

(l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Tempus Holdings S.à r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.605, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1732 en date du 8 septembre 2009, modifié en dernier lieu par un acte de Maître Carlo Wersandt en date du 15 octobre 2009, non encore publié.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital de la Société par un montant de EUR 20.000 (vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) à un montant de EUR 45.000 (quarante-cinq mille euros) par le biais de l'émission de 160 (cent soixante) nouvelles parts sociales ayant une valeur de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à l'augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 20.000 (vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) représenté par 200 (deux cents) parts sociales, ayant une valeur de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 45.000 (quarante-cinq mille euros) représenté par 360 (trois cent soixante) parts sociales, ayant une valeur de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'émission de 160 (cent soixante) parts sociales ayant une valeur de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Souscription - Payement

Toutes les 160 (cent soixante) parts sociales nouvelles à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 20.000 (vingt mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, l'Associé Unique détient 360 (trois cent soixante) parts sociales.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 45.000 (quarante-cinq mille euros) représenté par 360 (trois cent soixante) parts sociales, ayant une valeur de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 février 2010. LAC/2010/7892. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010023115/112.

(100029789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

LSF Tempus Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.605.

Il est déclaré par les présentes que suite à l'acte de constitution reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 octobre 2009, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2010, relation LAC/2009/44030, pour compte de la société à responsabilité limitée "TEMPUS INVESTMENTS SARL", établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 149243 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 18 novembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2373 du 4 décembre 2009, ladite société "TEMPUS INVESTMENTS SARL" est devenue associée unique de "LSF TEMPUS HOLDINGS S.à r.l."

mention des présentes est requise partout où cela s'avère nécessaire

Luxembourg, le 24 février 2010.

Référence de publication: 2010023116/17.

(100029789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

**iDOL S.A., Société Anonyme,
(anc. Armony Corporation S.A.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.339.

L'an deux mil dix, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ARMONY CORPORATION S.A.", R.C.S. Luxembourg B 150.339, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 220 du 2 février 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination sociale et modification subséquente de l'article 1^{er}, dernier alinéa.
2. Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder au changement de la dénomination sociale de la société et de la transformer de "ARMONY CORPORATION S.A." en "iDOL S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, dernier alinéa qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} dernier alinéa.** La Société existe sous la dénomination de "iDOL S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objets i) la réalisation de prestations et travaux intellectuels, de recherche, de conception, de développement d'applications logicielles, de programmes informatiques, de progiciels mobiles, de sites Internet et/ou services télématiques afférents directement ou indirectement à des besoins dentaires, pharmaceutiques, médicaux et paramédicaux, ii) la protection par tous moyens juridiques, financiers, structurels et organisationnels des développements réalisés, iii) le dépôt, la défense, la valorisation, l'exploitation, la concession, l'organisation de co-propriété et la cession des droits d'auteur, brevets, certificats d'utilité, marques, dessins & modèles ou assimilés induits par les développements réalisés ou acquis par la société et iv) la réalisation de prestations de services associés aux développements et à l'exploitation des développements et ce, tant dans le pays qu'à l'international.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut détenir des biens immobiliers tant dans le pays qu'à l'international.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'administration de participations dans toutes sociétés et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, notamment économiques, juridiques ou financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social, ou à tous objets similaires communs ou complémentaires, sans vouloir bénéficier du régime fiscal sur les sociétés holding."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à mille euros (1.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias, R. Thill, E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 février 2010. LAC/2010/8444. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010021915/73.

(100029849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

HVB High Yield Geldmarkt Mix, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement des Fonds HVB High Yield Geldmarkt Mix, in Kraft getreten am 15. Februar 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Februar 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2010016302/11.

(100011241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50 11/2014®, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement und das Sonderreglement des Fonds HVB Bonus Fonds DJ EURO STOXX 50 11/2014[®], in Kraft getreten am 15. Februar 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Februar 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2010016303/12.

(100011236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

pulse invest, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 20 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 20 janvier 2010.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010016304/11.

(100013142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Antaios German Deep Value Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 28 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010016306/10.

(100021111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2010.

DKO-Lux-Renten Spezial, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 1^{er} mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HSBC Trinkaus Investment Managers SA

Signatures

Référence de publication: 2010019528/10.

(100025188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2010.

HVB Bonus Fonds II DJ EURO STOXX 50 12/2014®, Fonds Commun de Placement.

Die Änderungsvereinbarung betreffend das Verwaltungsreglement und das Sonderreglement des Fonds HVB Bonus Fonds II DJ EURO STOXX 50 12/2014[®], in Kraft getreten am 15. Februar 2010, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg-Stadt hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Februar 2010.

Structured Invest S.A.

Silvia Mayers / Désirée Eklund

Référence de publication: 2010016307/12.

(100012585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

EKF Fund, Fonds Commun de Placement.*Notice of liquidation of the EKF Fund*

The Board of Directors of Mimer Management S.A., the Management Company of EKF Fund (the "Fund") has decided in accordance with article 16 of the management regulations of the Fund, to put the Fund into liquidation with effect 31 March 2010. The Management Company will act as liquidator and Mr Richard Sylwander will conduct the liquidation process in the best interest of the unitholders.

The Fund has been put into liquidation due to its low level of assets under management that no longer allows for the Fund to be managed in a cost efficient manner whilst also allowing for performance sustainability in the context of uncertainty within the current financial markets.

The NAV as of 31 March 2010 will be the last NAV of the Fund.

The non-amortised formation expenses of the Fund will be charged to the Fund within the liquidation process.

The liquidation costs, including but not limited to the audit costs in relation to the liquidation, will be borne by the Fund.

The issue and redemption of units within the Fund ceased with effect on 19 January 2010.

The liquidation proceeds not surrendered may be kept in safe custody with the Custodian of the Fund during a period not exceeding 9 months as from the date of the Management Company's decision to put the Fund into liquidation. At the end of this time period the remaining proceeds will be kept on an escrow account at the Caisse de Consignation in Luxembourg.

Luxembourg, 2 March 2010

The Board of Directors of Mimer Management S.A.

Référence de publication: 2010023643/6275/22.

Landsbanki Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 78.804.

EXTRAIT

Par jugement commercial du 24 février 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 15^e chambre, siégeant en matière commerciale, a modifié le mode de liquidation de LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A. déterminé suivant jugements des 12 décembre 2008 et 29 juin 2009, comme suit:

La date limite pour tous créanciers privilégiés ou chirographaires de déposer une déclaration de créance au greffe du Tribunal d'arrondissement du Luxembourg 15^e section a été fixée au 14 mai 2010, sous condition qu'au moins quarante-cinq jours avant cette date limite, le liquidateur aura fait paraître dans les journaux nationaux et internationaux repris au dispositif du jugement, un avertissement à tous les créanciers de LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A. en liquidation existant au jour de l'ouverture de la liquidation qui n'ont pas encore déposé leur déclaration de créance, de faire valoir leurs droits sous peine de ne pas participer au produit de la liquidation et d'être forclos de tous droits dans la liquidation.

L'alinéa de l'article 508 du Code de Commerce "toutefois ils pourront déclarer et affirmer leurs créances jusqu'à la dernière distribution de dividende" est supprimé.

Les listes avec les créances périodiquement admissibles seront déposées au greffe pour inspection par les créanciers lesquels pourront former contredit dans les conditions spécifiées au dispositif du jugement du 12 décembre 2008, les dix premiers jours des mois de février, avril, juin, septembre, octobre et novembre.

L'exécution provisoire du présent jugement a été ordonnée nonobstant toutes voies de recours.

Le présent jugement est à publier par extrait au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations, dans le Journal Officiel des Communautés Européennes, dans les journaux Luxemburger Wort, Tageblatt, Financial Times, Le Monde, El Pais et Morgan Blaoio, dans les huit jours de son prononcé conformément à l'article 61 (12) de la loi modifiée sur le secteur financier.

Date limite pour les déclarations de créance

Des mesures officielles ont été prises dans le cadre de la liquidation de Landsbanki Luxembourg SA en vue de fixer une date butoir pour les déclarations de créance.

Date butoir pour les déclarations de créance: 14 mai 2010

La dernière date à laquelle les créanciers doivent déposer leurs déclarations de créance pour recevoir des dividendes a été officiellement arrêtée au 14 mai 2010. Les créanciers qui ne déposent pas leurs déclarations de créance d'ici cette date se verront exclus du droit de recevoir des dividendes.

Si vous souhaitez déposer une déclaration de créance, vous devez l'envoyer avec les pièces justificatives à l'adresse suivante:

Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, XV^e chambre
Cité judiciaire - Bâtiment Commerce
7, rue du St Esprit
L-2080 Luxembourg

Il est recommandé de procéder par voie de lettre recommandée avec accusé de réception pouvant attester de la réception avant la date limite.

Déclarations de créance déposées

Si vous êtes un créancier ayant déposé une déclaration de créance et que vous n'avez pas reçu un accusé de réception de la part de la Liquidation, vous devez contacter le Liquidateur **DANS LES PLUS BREFS DELAIS** en vous reportant aux coordonnées visées à la fin de la présente publication.

Dépenses / Services pour la liquidation

Toute partie ayant fourni des services à la Liquidation de Landsbanki Luxembourg SA ou ayant une réclamation de paiement à titre de dépense pour cette liquidation et n'ayant pas encore reçu de paiement, doit contacter immédiatement le Liquidateur en se reportant aux coordonnées figurant à la fin de la présente notification.

Conduite future de la liquidation

Le Liquidateur continue de poursuivre diverses procédures de recouvrement et les opérations de liquidation ne seront pas clôturées tant que chacune de ces procédures de recouvrement n'aura pas été conclue.

LANDSBANKI Luxembourg SA in Liquidation
2-4, rue Beck
L-1222 Luxembourg
Tél.: +352 26 19 29 1
Fax: +352 26 19 29 29
E-mail: customerrelations@landsbanki.lu

Pour la liquidation judiciaire de LANDSBANKI LUXEMBOURG S.A.

Yvette HAMILIUS

Référence de publication: 2010023552/61.

(100031897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Flagstone Capital Management Luxembourg SICAF - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 141.810.

In the year two thousand ten, on the sixth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF - FIS, registered with the R.C.S. Luxembourg under number 141 810, a company established in Luxembourg incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 8th, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2455 of 8 October 2008. The Articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2286 of 21 November 2009.

The meeting begins, with Mrs Belinda HENIG, private employee, with professional address in L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Replace the Company's two tier board structure (i.e. the supervisory board and the management board) with a single board of directors;
2. Accept the resignation and give discharge to the current members of the supervisory and management board;
3. Appoint the following persons as directors of the board for a period ending at the next annual general meeting of the Company to be held in 2010:

1.1 Mr Karl Geoffrey Grieves, company director, born on 21 June 1963 in Douglas (Isle of Man), with professional address at Goldie House, Upper Church Street, GBM Douglas;

1.2 Mr Alexandre Simon, private employee, born on 28 May 1967 in Luxembourg, with professional address at 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg;

1.3 Mr Marco Dajo Kemper, private employee, born on 4 September 1971 in Enschede (the Netherlands), with professional address at 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg.

4. Amend and restate the articles of incorporation of the Company by adopting a new version in the form attached hereto marked A, including a new objects article to read as follows:

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the collective investment of its funds in any kind of assets, including, but not limited to, transferable or other securities, money market instruments, financial derivative instruments, structured products, hybrid instruments, deposits, debt instruments of any kind, hedge products, risk capital, private equity, certificates, investment funds, investment companies, trusts, liquid assets, real estate property, commodities, currencies and similar assets with the purpose of spreading the investment risk and to ensure for the Company's investors the benefit of the results of the management of their investments. Furthermore, the Company may derive income by the granting of guarantees, pledges or other security interests over its assets for the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company on such terms and conditions as may be determined by the Board from time to time in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

3.2 The Company may further issue securities, including debt instruments, as further decided by the Board in accordance with the conditions and limits set by the Company Law and the SIF Law. In addition, the Company may grant loans to one or more of its shareholders on such terms and conditions as may be determined by the Board from time to time in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

3.3 The Company may incur any debt from shareholders or third parties as may be decided from time to time by the Board for purposes of financing the Company's investments in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

3.4 The Company may generally take any measures and carry out any operations, which it may deem useful for the accomplishment and development of its corporate object to the fullest extent permitted by the SIF Law.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list signed by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to replace the Company's two tier board structure (i.e. the supervisory board and the management board) with a single board of directors.

Second resolution

The meeting decides to accept the resignation of the current members of the supervisory and management board. By special vote it grants discharge to the current members of the supervisory and management board.

Third resolution

The meeting decides to appoint the following persons as directors of the board for a period ending at the next annual general meeting of the Company to be held in 2010:

a) Mr Karl Geoffrey Grieves, company director, born on 21 June 1963 in Douglas (Isle of Man), with professional address at Goldie House, Upper Church Street; GBM Douglas,

b) Mr Alexandre Simon, private employee, born on 28 May 1967 in Luxembourg, with professional address at 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg;

c) Mr Marco Dajo Kemper, private employee, born on 4 September 1971 in Enschede (the Netherlands), with professional address at 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg.

Fourth resolution

The meeting decides to amend and restate the articles of incorporation of the Company by adopting a new version in the form attached hereto marked A, including a new objects article to read as follows:

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the collective investment of its funds in any kind of assets, including, but not limited to, transferable or other securities, money market instruments, financial derivative instruments, structured products, hybrid instruments, deposits, debt instruments of any kind, hedge products, risk capital, private equity, certificates, investment funds, investment companies, trusts, liquid assets, real estate property, commodities, currencies and similar assets with the purpose of spreading the investment risk and to ensure for the Company's investors the benefit of the results of the management of their investments. Furthermore, the Company may derive income by the granting of guarantees, pledges or other security interests over its assets for the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company on such terms and conditions as may be determined by the Board from time to time in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

3.2 The Company may further issue securities, including debt instruments, as further decided by the Board in accordance with the conditions and limits set by the Company Law and the SIF Law. In addition, the Company may grant loans to one or more of its shareholders on such terms and conditions as may be determined by the Board from time to time in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

3.3 The Company may incur any debt from shareholders or third parties as may be decided from time to time by the Board for purposes of financing the Company's investments in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

3.4 The Company may generally take any measures and carry out any operations, which it may deem useful for the accomplishment and development of its corporate object to the fullest extent permitted by the SIF Law.

The new articles of incorporation of the Company shall read as follows:

Chapter I. Status and Name, Duration, Object, Registered Office, Share Capital, Changes in Share Capital, Net Asset Value

Art. 1. Statutes and Name.

1.1 There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares (the "Shares"), hereafter issued, a public limited company (société anonyme) with fixed capital qualifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé; or FIS) under the name of FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF - FIS (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Company Law") and by the law of 13 February 2007 relating to the specialised investment funds (the "SIF Law"), as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation ("the Articles of Incorporation").

1.2 The Company, by decision of the members of its board of directors (the "Board"), is allowed to establish different sub-funds (the "Sub-Funds" or "Sub-Fund") in accordance with the provisions of the SIF Law.

1.3 Each Sub-Fund shall be treated as a separate patrimony of assets and liabilities of the Company. The rights of investors and creditors with a view to each Sub-Fund, including the rights in connection with the creation, operation and liquidation of such Sub-Fund, are limited to the assets of the Sub-Fund. Each Sub-Fund will therefore be deemed to be a separate entity with a view to relations among investors of the Company.

1.4 Investment in the Company shall exclusively be reserved for well-informed investors within the meaning of Article 2 of the SIF Law.

Art. 2. Duration.

2.1 The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Company is the collective investment of its funds in any kind of assets, including, but not limited to, transferable or other securities, money market instruments, financial derivative instruments, structured products, hybrid instruments, deposits, debt instruments of any kind, hedge products, risk capital, private equity, certificates, investment funds, investment companies, trusts, liquid assets, real estate property, commodities, currencies and similar assets with the purpose of spreading the investment risk and to ensure for the Company's investors the benefit of the results of the management of their investments. Furthermore, the Company may derive income by the granting of guarantees, pledges or other security interests over its assets for the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company on such terms and conditions as may be determined by the Board from time to time in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

3.2 The Company may further issue securities, including debt instruments, as further decided by the Board in accordance with the conditions and limits set by the Company Law and the SIF Law. In addition, the Company may grant loans

to one or more of its shareholders on such terms and conditions as may be determined by the Board from time to time in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

3.3 The Company may incur any debt from shareholders or third parties as may be decided from time to time by the Board for purposes of financing the Company's investments in accordance with the investment policies and restrictions applicable to the Company.

3.4 The Company may generally take any measures and carry out any operations, which it may deem useful for the accomplishment and development of its corporate object to the fullest extent permitted by the SIF Law.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is located in the City of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"). If and to the extent permitted by the law, the Board of the Company may decide to transfer the registered office of the Company to any other place in Luxembourg.

4.2 The Company may further establish branches, subsidiaries or other offices either in Luxembourg or abroad by decision of the Board.

4.3 In the event that the Board determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation and special investment fund under the SIF Law.

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company shall have an authorised share capital of two and a half billion US dollars (US\$2,500,000,000.-) consisting of two hundred and fifty billion (250,000,000,000) repurchasable Shares of a par value of US\$ one Cent (US \$0.01.-) per Share.

5.2 The Company has an issued share capital of one million twenty-five thousand nine hundred twenty-six United States dollars and twenty cents (US\$1,025,926.20) divided into one hundred and two million five hundred ninety-two thousand six hundred and twenty (102,592,620) repurchasable Shares of a par value of US\$ one Cent (US\$ 0.01) per Share, each fully paid up.

5.3 The minimum subscribed share capital of the Company, increased by any issued share premium, shall be at least one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) or the equivalent thereof. Such minimum must be reached during the first twelve (12) months following the authorisation of the Company by the competent Luxembourg supervisory authority.

5.4 The initial subscribed share capital must be paid-in at least up to five per cent (5%) of the total amount of the amount of the initial subscribed share capital. This limit shall also apply to the issue of any additional Shares in accordance with these Articles of Incorporation.

5.5 The Board of the Company may further decide to create other classes of Shares with specific charges or fee structures or other characteristics as described in the offering document of the Company.

5.6 Furthermore, the Board may decide to create in each class of Shares two or more sub-classes whose assets shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub-Fund. A specific structure for sales and repurchase charges, fee structure, reference currency or other particularity may be applied to each sub-class.

Art. 6. Changes in share capital.

6.1 The amount of the authorised share capital of the Company may be further increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

6.2 Furthermore, the Board is authorised to issue further Shares (for cash and/or contribution in kind) in each Sub-Fund up to the amount of the authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of these Articles of Incorporation in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The period or extent of authority may be extended by the holders in general meeting from time to time.

6.3 The Board is authorised to determine the conditions of any subscription for Shares in the Company and to provide that such subscription is subject to payment at the time of issue of such Shares of the par value of the Shares and an issuance premium which together will be not lower than the Net Asset Value of such Shares as defined in Article 9 hereof.

6.4 For purposes of issuing new Shares including in the Sub-Funds, the Board is authorised to limit or completely suppress any preferential subscription right of any shareholder in the Company, within the authorised period referred to above.

6.5 Should the issued or the authorised share capital be increased, the rights attached to the new Shares will be the same as those enjoyed by the old Shares.

6.6 Each time the Board shall so act to render effective in whole or in part the increase of the issued share capital of the Company by the foregoing sections of this Article, or the reduction of the issued share capital in accordance with Article 8 hereof, these Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and the Board shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with the Company Law.

Art. 7. Issue of shares.

7.1 Issue of Shares

7.1.1 Whenever Shares of the Company shall be offered by the Company for subscription, the price per Share at which such Shares shall be issued shall be the Net Asset Value as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of Article 9 hereof.

7.1.2 Upon subscription, all Shares shall be issued immediately after payment for the Shares subscribed has been readily available on the relevant Valuation Day at the latest; otherwise the issue of the Shares will be postponed until the effective payment. The Board may in its discretion determine the minimum amount of any subscription in any class and/or sub-class of Shares of any Sub-Fund.

7.1.3 Subscription applications received before a certain hour such as determined by the Board from time to time on a business day preceding a Valuation Day shall be processed at the Net Asset Value per Share determined for that date; if subscription applications are received after that certain hour such as determined by the Board from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per Share determined for the following Valuation Day.

7.1.4 The Company may also accept securities and any other non-cash assets as payment of the Shares provided that such assets meet the investment policy and investment restrictions of the concerned Sub-Fund of the Company. In such case, an independent auditor appointed by the Company shall establish a report to value the contribution in kind, the expenses of which shall be borne either by the subscriber who has chosen this method of payment or by the Company, if so agreed.

7.1.5 The Board may, if it thinks appropriate, close a Sub-Fund of the Company to new subscriptions of Shares.

7.2 Issue of securities other than Shares

7.2.1 The Company may at any time issue any kind of securities other than Shares upon resolution of the Board, in compliance with the conditions and limits established by the Company Law and the SIF Law.

Art. 8. Repurchase and Conversion of shares.

8.1 Repurchase right

8.1.1 The Company may proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set forth by the law.

8.1.2 All the Shares of the Company are repurchasable Shares within the meaning of Article 49-8 of the Company Law.

8.1.3 The Company is a closed-ended Company.

8.1.4 However, the Company may proceed to the repurchase of all or any part of the Shares of a Shareholder upon the request of such Shareholder at the discretion of the Board and the Board shall determine the terms and conditions of the repurchase.

8.1.5 Any repurchase request shall be made by the shareholder to the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for the repurchase of Shares.

8.1.6 The Company shall notify the shareholder about the decision of the Board within 1 (one) business day after the receipt of the repurchase request. Notification to the shareholder will be given by registered letter to the address of the Shareholder which appears in the Register unless otherwise requested by the shareholder in the repurchase request.

8.1.7 For the purpose of the relations between the shareholders, each Sub-Fund will be deemed to be a separate entity with, but not limited to, its own contribution, capital gains, losses, charges and expenses.

8.1.8 Shares may be redeemed at the initiative of the Company, for example if a shareholder ceases to be or is found not to be an eligible investor or upon default of payment of a shareholder, as further described in Article 12.

Art. 9. Net asset value.

9.1 Whenever the Company shall issue, convert and/or repurchase Shares of the Company, the price per Share shall be based on the Net Asset Value of Shares as defined herein.

9.2 The Net Asset Value of each class and/or sub-class of Shares of each Sub-Fund shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of the next following paragraph, in no instance less than once a month on such business day or days in Luxembourg as the Board by resolution may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value referred to herein a "Valuation Day"), provided that in any case where any Valuation Day falls on a bank holiday in Luxembourg the Valuation Day shall be the next bank business day in Luxembourg.

9.3 The Company may at any time and from time to time suspend the calculation of the Net Asset Value of any class and/or sub-class of Shares of any Sub-Fund, and the issue, repurchase and conversion thereof, in the following instances:

9.3.1 during any period (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed and which is the main market or stock exchange for a significant part of the Sub-Funds' investments, or in which trading is restricted or suspended; or

9.3.2 during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub-Fund's investments or the current prices on any stock exchange; or

9.3.3 when for any reason the prices of any investments held by the Sub-Funds cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or

9.3.4 during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of or in the payment for any of the Sub-Fund's investments cannot, in the opinion of the Board, be carried out at normal rates of exchange; or

9.3.5 following a possible decision to liquidate or dissolve the Company or one or several Sub-Funds; or

9.3.6 whenever exchange or capital movement restrictions prevent the execution of transactions on behalf of the Company; or

9.3.7 in case purchase and sale transactions of the Company's assets are not realisable at normal exchange rates.

9.4 Any such suspension shall be published by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby.

9.5 The Net Asset Value of each Sub-Fund shall be expressed in the base currency of the relevant Sub-Fund and in any other currency as may be determined by the Board from time to time as a per Share figure and shall be determined on any Valuation Day by dividing the value of the net assets of the Sub-Fund less its liabilities at the time determined by the Board or its duly authorised designee on the Valuation Day, by the number of Shares of the relevant Sub-Fund then outstanding.

9.6 If a Sub-Fund has more than one class and/or sub-class of Shares in issue, the Net Asset Value shall be calculated for each class and/or sub-class of Shares by dividing the portion of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund attributable to a particular class and/or sub-class of Shares by the number of Shares of such class and/or sub-class in the relevant Sub-Fund outstanding on such Valuation Day.

9.7 The Net Asset Value of the assets of each class and/or sub-class of Shares of each Sub-Fund is determined as follows:

9.7.1 Securities or financial instruments admitted for official listing on a stock exchange or traded on another regulated market within Europe, North or South America, Asia, Australia, New Zealand or Africa, which operates regularly and is recognised and open to the public are valued on the basis of the last available closing price in their relevant market at the time when the valuation is carried out. If the same security or financial instrument is quoted on different markets, the quotation on the principal market for this security will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be made in good faith by the Board or their delegate with a view to establishing the probable bid price for such securities.

9.7.2 Unlisted securities or financial instruments are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board or their delegate using valuation principles which can be examined by the auditor of the Company, in order to reach a proper and fair valuation of the total assets of each Sub-Fund.

9.7.3 Fixed term deposits are valued at their nominal value plus accrued interest. Fixed term deposits with an original term of more than thirty (30) days can be valued at their yield adjusted price if an arrangement between the Company and the bank, with which the fixed term deposit is invested, has been concluded including that the fixed term deposits are terminable at any time and the yield adjusted price corresponds to the realisation value.

9.7.4 Investment funds are valued at their Net Asset Value or bid price, if bid and offer prices are quoted. Investments in private equity funds (or any funds of private equity funds) will be initially valued at cost and thereafter by reference to the most recent Net Asset Value as reported by the manager of the relevant investment as adjusted for subsequent net capital activity or in accordance with such accounting principles as may be adopted by the Board from time to time.

9.8 The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notices and accounts receivables, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof (plus accrued interest, if any) unless in any such case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

9.9 The value of futures, forward and options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net value determined, pursuant to the policies established by the Board, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The value of futures, forward and options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available settlement or closing prices (as applicable) of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board may deem fair and reasonable.

9.10 Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument relating swap agreement shall

be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board.

9.11 The Company will value mortgage-backed securities and other debt securities not traded in an organized market on the basis of valuations provided by dealers or by a pricing service, approved by the Board, which use information with respect to transactions in such securities, quotations from dealers, market transactions in comparable securities, various relationships between securities and yield to maturity in determining value. Debt securities having a remaining maturity of sixty days or less when purchased and debt securities originally purchased with maturities in excess of sixty (60) days but which currently have maturities of sixty (60) days or less are valued at cost adjusted for amortization of premiums and accretion of discounts.

9.12 Any securities or other assets for which current market quotations are not readily available are valued at their fair value as determined in good faith under procedures established by and under the general supervision and responsibility of the Board. A determination of value by a pricing service to be used in calculating Net Asset Value will be deemed to be a fair value determination made in good faith by the Board. While no single standard for determining fair value exists, as a general rule, the current fair value of a security would appear to be the amount which the Company could expect to receive upon its current sale. Some but not necessarily all of the general factors which may be considered in determining fair value include:

9.12.1 the fundamental analytical data relating to the investment;

9.12.2 the nature and duration of restrictions on disposition of the securities; and

9.12.3 an evaluation of the forces which influence the market in which these securities are purchased and sold. Without limiting or including all of the specific factors which may be considered in determining fair value, some of the specific factors include: type of security, financial statements of the issuer, cost at date of purchase, size of holding, discount from market value, value of unrestricted securities of the same class at the time of purchase, special reports prepared by analysts, information as to any transaction or offers with respect to the security, existence or merger proposals or tender offers affecting the securities, price and extent of public trading in similar securities of the issuer or comparable companies, and other relevant matters.

9.13 Any other assets are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board of the Company or their delegate using valuation principles which can be examined by the auditor of the Company, in order to reach a proper and fair valuation of the total assets of each Sub-Fund.

9.14 The Board, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, which can be examined by the auditor of the Company, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

9.15 In addition, appropriate provisions will be made to account for the charges and fees levied on the Sub-Funds.

9.16 In the event it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, such as hidden credit risk, the Board or its designee is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of each Sub-Fund's total assets.

9.17 The Net Asset Value per Share of the Sub-Fund shall be released within 20 (twenty) Business Days of the end of each month. The Board may from time to time change the release date of the Net Asset Value of the Company, and/or of the Sub-Fund.

9.18 In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board or by a designee of the Board in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company, and present, past or future shareholders.

Art. 10. Expenses.

10.1 The Company shall bear all expenses connected with its establishment as well as the fees due to the Management Company (if any), Investment Advisor (if any) the Custodian Bank and the Auditor as well as to any service provider appointed by the Board from time to time.

10.2 Moreover, the Company shall also bear the following expenses:

10.2.1 all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;

10.2.2 standard brokerage fees and bank charges incurred by the Company's business transactions;

10.2.3 all fees due to the legal advisors to the Company;

10.2.4 all expenses connected with publications and supply of information to shareholders, bondholders, and any other person who acquired securities issued by the Company, in particular the cost of printing and distributing the annual reports, as well as the prospectus;

10.2.5 all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with any relevant governmental agencies; and

10.2.6 all expenses incurred in connection with its operation and its management.

10.3 Each Sub-Fund is liable towards third parties only for its own debts and obligations.

10.4 Any costs incurred by the Company which are not attributable to a specific Sub-Fund will be charged to all Sub-Funds in proportion to their net assets. Each Sub-Fund will be charged with all costs and expenses directly attributable to it.

Chapter II. Shares, Restrictions on Ownership and Transfer of Shares

Art. 11. Shares.

11.1 Shares shall be issued in registered form only.

11.2 Upon request of a shareholder, he shall be sent a written confirmation of share holding in a specific Sub-Fund.

11.3 Fractional registered Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights on the distribution of dividends, if any, and in the liquidation distribution in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.

11.4 Shares may, as the Board shall determine, be issued in certain Sub-Funds and the proceeds of the issue of each Sub-Fund shall be invested pursuant to the investment objective of the Company and the specific Sub-Fund, as applicable from time to time.

11.5 All registered Shares shall be recorded in the register of Shareholders ("the Register"), which shall be kept for each Sub-Fund by the Company or by an entity designated therefore by the Company, under the responsibility of the Company. The Register shall contain the name of each holder of registered Shares, his/her/its nationality, residence, legal address or registered office as communicated to the Company, the number of the registered Shares held and banking references.

11.6 Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register of each Sub-Fund as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

11.7 The registration of the shareholder's name in the Register evidences his/her/its right of ownership on such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Board.

Art. 12. Restrictions on ownership and Transfer of shares.

12.1 The Board shall have power to impose such restrictions (other than any restrictions on transfer of shares) as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an eligible investor, (b) any person in breach of the SIF Law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. person", as defined hereafter. For such purposes the Company may:

12.1.1 decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company;

12.1.2 at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company; and

12.1.3 where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, compulsorily redeem from any such shareholder all or part of shares held by such shareholder in the following manner:

(a) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "repurchase notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register of Shareholders as the owner of the shares to be repurchased, specifying the shares to be repurchased as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the repurchase price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the repurchase notice. Immediately after the close of business on the date specified in the repurchase notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

(b) The price at which the shares specified in any repurchase notice shall be redeemed (herein called "the repurchase price") shall be an amount equal to the per share Net Asset Value of shares in the Company of the relevant class, determined in accordance with Article 9 hereof less a service charge (if any);

(c) Payment of the repurchase price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the repurchase notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates

representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such repurchase notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid; and

(d) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any repurchase notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

12.1.4 decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act. The Board shall define the word "U.S. person" on the basis of these provisions and publicise this definition in the offering documents of the Company. The Board may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

12.2 Any investor becoming aware that he is not an eligible investor within the meaning of Article 2 of the SIF Law shall immediately inform the Board.

12.3 In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an eligible investor under the SIF Law, and who holds Shares in a Sub-Fund or share class restricted to eligible investors, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders of the relevant Sub-Fund fund or share class and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an investor eligible under the SIF Law or has failed to notify the Company of its loss of such status.

12.4 Shares may only be transferred, pledged or assigned to eligible investors within the meaning of Article 2 of the SIF Law.

12.5 Transfers of Shares shall be effected by registration of the transfer in the Register upon delivery to the Company of the transfer form along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and if share certificates have been issued, the relevant share certificates.

Chapter III. The Board

Art. 13. The board of directors.

13.1 The Company shall be managed by a Board.

13.2 The Board of the Company shall be composed of at least three members who need not be shareholders. The Board shall be appointed by the general meeting of the shareholders which determines the number, the duration of their mandate and the remuneration of the members of the Board.

13.3 The Board appoints from among its members a chairman of the Board ("Chairman").

13.4 The Chairman of the Board shall preside at meetings of the Board. In his absence the longest serving member of the Board takes his place.

13.5 The Board convenes whenever required by the Company's affairs. The meetings shall be called by the Chairman of the Board or, in his absence, by the longest serving member of the Board. Furthermore, the Board shall be convened if so requested by one member of the Board.

13.6 The meetings of the Board shall be held at the location and the time indicated in the convening notice. The Board shall meet at least four times per year at a location and time indicated in the convening notice.

13.7 Except for urgencies, the Board shall be notified in writing by a convening notice at least 2 days in advance of the meetings. However, a convening notice may be waived by the Board if all members of the Board consent thereto and if such consent is recorded in the minutes in accordance with section 13.12 of this Article.

13.8 In urgent circumstances the members of the Board may cast their vote on items of the agenda in writing, by telefax or telephone; in the latter case a confirmation in writing is required.

13.9 Each member of the Board prevented from attending a meeting can mandate another member of the Board member in writing to represent him.

13.10 The validity of deliberations made or resolutions passed by the Board is subject to a majority of the members of the Board being present, or represented or members of the Board non-present having cast their vote on items of the agenda in writing, by telefax or telephone thus constituting, if necessary, together with the present or represented members a majority of the Board and this is recorded in accordance with section 13.12 of this Article.

13.11 The resolutions of the Board are passed by simple majority. In the event of a parity of the votes the vote of the Chairman of the Board shall decide.

13.12 The resolutions passed by the Board shall be recorded in minutes to be signed by at least two members of the Board present at the respective meeting. Minutes signed individually put together establish valid and binding minutes.

13.13 Resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

13.14 Copies or extracts of such minutes to be submitted in court or elsewhere are signed by the Chairman of the Board or two of its members..

Art. 14. Powers of the board.

14.1 The management of the Company is incumbent on the Board; for this, it has the most extensive powers including the right of disposal. Its competence extends to all legal acts which are not, expressly by law or these Statutes, the prerogative of the General Meeting.

14.2 The Board shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the offering document of the Company.

14.3 The Board shall have the power to appoint a management company (hereinafter the "Management Company"), an investment advisor or any other service providers as it determines necessary from time to time. The Company will appoint a custodian (the "Custodian") and an Auditor (the "Auditor") in accordance with and for the purposes as described in the provisions of the SIF Law and related laws and regulations.

14.4 The Board may, in particular, issue bonds and other debt obligations, grant or accept mortgages or other collateral, grant shareholder loans, grant the cancellation of privileges, mortgages and dissolution rights, reduce or forgive debts and conclude settlements and make concessions on any interests of the Company.

14.5 The Board may delegate the daily management, including (i) acceptance of subscriptions, (ii) receiving payments for subscriptions, and (iii) delivering to the shareholder such new Shares and any share certificate, as applicable, and (iv) amending the shareholders' register of the Company and/or Sub-Fund, as applicable, and (v) authorising and accepting repurchase requests, and (vi) providing collateral as permitted by Article 3, to third persons or to any duly authorised director or officer of the Company, or to a committee, or to any other person or professional service provider as deemed appropriate and reasonable by the Board.

14.6 The Company shall, in the context of the daily management, be represented by two persons who have either, in accordance with section

14.1 of this Article, been appointed as members of the Board or been entrusted with the daily management in accordance with section 14.5 of this Article or are authorised to represent the Company by virtue of a power of attorney granted to them. In transactions beyond the scope of the daily management the Company is represented jointly by two members of the Board.

14.7 The Company may, in specific cases, be represented by one person alone provided two individuals authorised in accordance with section 14.5 of this Article has issued a power of attorney in that person's favour.

Art. 15. Investment restrictions.

15.1 The Board has the power to determine the investment restrictions of the Company in accordance with provisions of the SIF Law and related laws and regulations. The investments policies and restrictions shall reflect the principle of risk spreading and the course of the ordinary conduct and purpose of the management and business affairs of the Company. Any investment restrictions must be mentioned in the offering document of the Company which offering document shall be amended respectively without undue delay if a change to the investment restrictions was decided by the Board.

Art. 16. Invalidity and Liability towards third parties.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Board or officers of the Company is interested in, or is a director, officer or an employee of such other corporation or entity, provided, however, that the Company shall not knowingly purchase or sell portfolio investments from or to any of its officers or members of its Board, or to any entity in which such officers or member of the Board hold ten per cent (10%) or more of the issued Shares.

Art. 17. Indemnity.

17.1 The Company may indemnify any member of the Board or any officer, and their heirs, executors and administrators, against reasonable expenses incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Board or officer of the Company or, at its request, of any other fund of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be

indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 18. Signatures.

18.1 The Company will be bound by the joint signatures of any two members of the Board or by the joint signatures of a member of the Board and a person to whom authority has been delegated by the Board or by the joint signatures of any two persons to whom authority has been delegated by the Board.

Chapter IV. General Meetings

Art. 19. General meetings of the shareholders.

19.1 Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

19.2 A general meeting of shareholders may comprise all shareholders in the Company or only concern the shareholders of a particular Sub-Fund in case the matter brought to the attention of the general meeting only concerns the rights, interests and/or status of shareholders of a particular Sub-Fund. In such case, the quorum and voting majorities and any other rule or requirement laid down in these Articles of Incorporation for a general meeting of all shareholders in the Company shall apply, mutatis mutandis, to the general meeting of shareholders of this particular Sub-Fund.

19.3 The annual general meeting of shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 31 May each year at 10 a.m. local time. If such day is not a day on which banks are regularly open in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following day on which banks are regularly open in Luxembourg.

19.4 Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notice of meeting.

19.5 All general meetings of shareholders of the Company or of a Sub-Fund shall be held in Luxembourg. However, general meetings may be held abroad, if exceptional political or economical circumstances require the Board to convene the general meeting of shareholders abroad.

19.6 All meetings shall be convened in the manner provided for by Luxembourg law.

19.7 Each Share is entitled to one vote.

19.8 A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder and who may be a member of the Board of the Company) as his proxy, which appointment shall be in writing through a signed telefax or similar communication.

19.9 A shareholder may participate in any meeting of shareholders by way of video conference or by way of telecommunication means permitting his/ her identification.

19.10 Except as otherwise provided herein or required by the Company Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented at the meeting.

19.11 The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meeting of shareholders in accordance with Luxembourg law.

Chapter V. Financial Year, Financial Statements, Audit, Dividends

Art. 20. Financial year and Financial statements.

20.1 The financial year of the Company shall begin on 1 January and terminate on 31 December each year.

20.2 Separate financial statements shall be issued for each of the Sub-Funds in the currency in which they are denominated. To establish the balance sheet of the Company, those different financial statements will be added after conversion into the currency of the capital of the Company.

Art. 21. Audit requirements.

21.1 The general meeting of shareholders shall appoint an authorised and independent auditor (the "Auditor") who shall carry out the duties prescribed by the SIF Law and related laws. The Auditor shall remain in office until its successor is elected or for a period as determined by the general meeting of shareholders.

21.2 The Board will issue an annual report on the Company's activities for each financial year. The financial information included in such annual report has to be audited by the Auditor. Such audited annual report has to be made available to the investors of the Company within six (6) months after the closing of the respective financial year.

Art. 22. Dividends.

23.1 Out of the net profits of each year, an amount equal to five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve account. This allocation ceases to be compulsory when such reserve is equal to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine how the balance of net profits of the Company shall be disposed of and may from time to time declare dividends to the largest extent permitted by law.

23.3 The Board is further authorised to pay out interim dividends subject to the conditions and procedures as resolved by the Board and in accordance with the provisions of the Company Law.

Chapter VI. Liquidation

Art. 23. Liquidations and Mergers.

23.1 In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities), fulfilling the requirements set by the Company Law, and named by the meeting of holders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

23.2 In the event of any contemplated liquidation of the Company, no further issue, conversion, or repurchase of Shares will be permitted after publication of the first notice convening the extraordinary meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company. All Shares outstanding at the time of such publication will participate in the Company's liquidation distribution. The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-Fund shall be distributed to the holders of Shares in that Sub-Fund in proportion to their holdings of Shares in that Sub-Fund.

23.3 A Sub-Fund may be terminated by resolution of the Board of the Company if the Net Asset Value of such Sub-Fund is below such amount as determined by the Board from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic or military emergencies. In such events, the assets of the Sub-Fund will be realised, the liabilities discharged and the net proceeds of realisation distributed to shareholders in the proportion to their holding of Shares in that Sub-Fund. In such event, notice of the termination of the Sub-Fund will be given in writing to the registered shareholders of that Sub-Fund and will be published in such newspapers as the Board may determine. No Shares of such Sub-Fund shall be issued, repurchased or converted after the date of the decision to liquidate a Sub-Fund. Any amounts not claimed by any shareholder shall be deposited at the close of liquidation with the Custodian Bank during a period of six (6) months; at the expiry of the six (6) months' period, any outstanding amount will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation a Luxembourg.

23.4 A Sub-Fund may be merged with another Sub-Fund by resolution of the Board of the Company if its Net Asset Value is below such amount as determined by the Board from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic or military circumstances. In such events, notice of the merger will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Board may determine. Each shareholder of the relevant Sub-Fund shall be given the possibility, within a period of one (1) month as of the date of the publication, to request either the repurchase of its Shares, free of any charges, or the exchange of its Shares, free of any charges, against Shares of a Sub-Fund not concerned by the merger. At the expiry of this one (1) month's period, any shareholder which did not request the repurchase or the exchange of its Shares shall be bound by the decision relating to the merger.

23.5 A Sub-Fund may be merged with another Luxembourg FIS by resolution of the Board under the following circumstances:

23.5.1 if the value of its net assets is below such amount as determined by the Board from time to time; or

23.5.2 in the event of special circumstances beyond its control such as political, economic or military emergencies; or

23.5.3 if the Board should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-Fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a Sub-Fund should be contributed to another fund.

23.6 In such events, notice will be given in writing to registered shareholders and will be published in daily newspapers as the Board may determine from time to time. Each shareholder of the relevant Sub-Fund shall be given the possibility, within a period of one (1) month as of the date of the publication, to request either the repurchase of its Shares, free of any charges, or the exchange of its Shares, free of any charges, against Shares of a Sub-Fund not concerned by the merger. At the expiry of this one (1) month's period, any shareholder which did not request the repurchase or the exchange of its Shares shall be bound by the decision relating to the merger.

23.7 In the case of a merger with a mutual special investment fund in the form of a Fonds Commun de Placement, however, the merger will be binding only on shareholders who expressly agreed to the merger. When a Sub-Fund is contributed to a sub-fund of another Luxembourg investment fund, the valuation of the Sub-Fund's assets shall be verified by the auditor of the Company who shall issue a written report at the time of the contribution.

23.8 A Sub-Fund may be contributed to a foreign investment fund only when the relevant Sub-Fund's shareholders have unanimously approved the merger or on the condition that only the Shares of the shareholders who have approved such merger are effectively transferred to that foreign fund.

Chapter VII. General Provisions

Art. 24. Amendment of articles of incorporation.

24.1 These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the Company Law.

Art. 25. Applicable law.

25.1 All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with Luxembourg Law and any related laws, in particular the SIF Law and the Company Law.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le six janvier.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF - FIS, immatriculée auprès du R.C.S. Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 octobre 2008, numéro 2455. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du notaire instrumentaire en date du 23 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 novembre 2009, numéro 2286.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Belinda HENIG, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martell.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée ayant donc été constituée, la présidente déclare et demande au notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Remplacement de la structure bicéphale de la Société (i.e. le conseil de surveillance et le directoire) avec un simple conseil d'administration;

2. Acceptation de la démission des membres actuels du conseil de surveillance et du directoire et décharge.

3. Nomination des personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle se tenant en 2010:

3.1. Monsieur Karl Geoffrey Grieves, administrateur de sociétés, né le 21 juin 1963 à Douglas (Ile de Man), avec adresse professionnelle à Goldie House, Upper Church Street, GBM Douglas;

3.2 Monsieur Alexandre Simon, employé privé, né le 28 mai 1967 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg;

3.3 Monsieur Marco Dajo Kemper, employé privé, né le 4 septembre 1971 à Enschede (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg.

4. Modification et refonte des statuts de la Société en adoptant une nouvelle version dans la forme attachée ci-dessus marquée A, y inclus un nouvel article relatif à l'objet social de la teneur suivante:

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'investissement collectif de son fonds dans toute sorte d'actifs, y compris mais ne se limitant pas aux titres négociables ou à d'autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, dérivés, produits structurés, instruments hybrides, dépôts, instruments de créance de toute sorte, produits spéculatifs, capital risque, capital d'investissement, certificats, fonds d'investissements, sociétés d'investissement, fiducies, liquidités, propriétés immobilières, marchandises, devises et actifs similaires avec le but d'élargir le risque d'investissement et d'assurer pour les investisseurs de la Société le bénéfice des résultats de la gestion de leurs investissements. La Société peut par ailleurs tirer des revenus en octroyant des garanties, des gages ou d'autres titres sur ses actifs pour bénéficier à toute autre société ou personne qui se trouve ou non être un actionnaire de la Société, dans les termes et conditions établis par le Conseil d'administration de temps en temps selon les politiques d'investissement et les restrictions applicables pour la Société.

3.2 La Société peut émettre des valeurs mobilières, y compris des instruments de créance, comme il est décidé par le Conseil d'administration, en vertu des conditions et limites établies par la Loi sur les Sociétés et la Loi relative aux FIS. En plus, la Société peut accorder des prêts à un ou à plusieurs actionnaires dans les termes et conditions établis par le Conseil d'administration, selon les politiques d'investissement et les restrictions applicables pour la Société.

3.3 La Société peut supporter toute dette de la part des actionnaires ou des tiers, tel que décidé par le Conseil d'administration afin de financer les investissements de la Société, selon les politiques d'investissement et les restrictions applicable pour la Société.

3.4 De manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures et réaliser toutes les opérations qu'elle considère utiles pour l'achèvement et le développement de son objet d'activité dans les limites permises par la Loi relative aux FIS.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par le président et le scrutateur; ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les parties comparantes, resteront également annexées au présent acte.

III. Que la totalité du capital de la société étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont reçu notification en bonne et due forme de la tenue de l'assemblée et de son ordre du jour avant le commencement de l'assemblée, aucune convocation n'était nécessaire.

IV. Que la présente assemblée, représentant la totalité du capital de la société, est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points listés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer la structure bicéphale de la Société (i.e. le conseil de surveillance et le directoire) avec un simple conseil d'administration;

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des membres actuels du conseil de surveillance et du directoire et par vote spécial leur donne décharge.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que membres du conseil d'administration pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle se tenant en 2010:

3.1. Monsieur Karl Geoffrey Grieves, administrateur de sociétés, né le 21 juin 1963 à Douglas (Ile de Man), avec adresse professionnelle à Goldie House, Upper Church Street, GBM Douglas;

3.2 Monsieur Alexandre Simon, employé privé, né le 28 mai 1967 à Luxembourg, avec adresse professionnelle à 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg;

3.3 Monsieur Marco Dajo Kemper, employé privé, né le 4 septembre 1971 à Enschede (Pays-Bas), avec adresse professionnelle à 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société et de procéder à une refonte en adoptant une nouvelle version dans la forme attachée ci-dessus marquée A, y inclus un nouvel article relatif à l'objet social de la teneur suivante:

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'investissement collectif de son fonds dans toute sorte d'actifs, y compris mais ne se limitant pas aux titres négociables ou à d'autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, dérivés, produits structurés, instruments hybrides, dépôts, instruments de créance de toute sorte, produits spéculatifs, capital risque, capital d'investissement, certificats, fonds d'investissements, sociétés d'investissement, fiducies, liquidités, propriétés immobilières, marchandises, devises et actifs similaires avec le but d'élargir le risque d'investissement et d'assurer pour les investisseurs de la Société le bénéfice des résultats de la gestion de leurs investissements. La Société peut par ailleurs tirer des revenus en octroyant des garanties, des gages ou d'autres titres sur ses actifs pour bénéficier à toute autre société ou personne qui se trouve ou non être un actionnaire de la Société, dans les termes et conditions établis par le Conseil d'administration de temps en temps selon les politiques d'investissement et les restrictions applicables pour la Société.

3.2 La Société peut émettre des valeurs mobilières, y compris des instruments de créance, comme il est décidé par le Conseil d'administration, en vertu des conditions et limites établies par la Loi sur les Sociétés et la Loi relative aux FIS. En plus, la Société peut accorder des prêts à un ou à plusieurs actionnaires dans les termes et conditions établis par le Conseil d'administration, selon les politiques d'investissement et les restrictions applicables pour la Société.

3.3 La Société peut supporter toute dette de la part des actionnaires ou des tiers, tel que décidé par le Conseil d'administration afin de financer les investissements de la Société, selon les politiques d'investissement et les restrictions applicables pour la Société.

3.4 De manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures et réaliser toutes les opérations qu'elle considère utiles pour l'achèvement et le développement de son objet d'activité dans les limites permises par la Loi relative aux FIS.

Ces statuts auront la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . Forme juridique et Raison sociale, Durée, Objet, Siège social, Modification du capital social, Valeur de l'actif net

Art. 1^{er} . Forme juridique et Raison sociale.

1.1 Par le présent le souscripteur avec toutes les personnes qui peuvent devenir détenteurs d'actions (les "Actions"), émises à partir de ce moment, établissent une société anonyme ayant un capital fixe qui le qualifie comme fonds d'investissement spécialisé ou FIS, sous le nom de FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF - FIS (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés (la "loi relative aux sociétés") et par la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés (la "Loi sur les FIS"), modifiée de temps en temps, aussi bien par les présents Statuts (les "Statuts").

1.2 La Société, suite à la décision des membres de son Conseil d'administration (le "Conseil d'administration"), a le droit de créer des sous-fonds différents (le "Sous-fonds" ou les "Sous-fonds") conformément aux dispositions de la Loi relative aux FIS.

1.3 Chaque Sous-fonds sera traité en tant que patrimoine séparé d'actifs et passifs de la Société. Les droits des investisseurs et des créanciers concernant chaque Sous-fonds, y compris les droits relatifs à la création, le fonctionnement et la liquidation du Sous-fonds, sont limités aux actifs du Sous-fonds. Par conséquent, chaque Sous-fonds sera considéré une entité indépendante, pour les relations entre les investisseurs de la Société.

1.4 Le droit d'investir dans la Société sera réservé exclusivement aux investisseurs bien informés, dans le sens de l'article 2 de la Loi relative aux FIS.

Art. 2. Durée.

2.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée. La Société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour l'amendement des Statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est l'investissement collectif de son fonds dans toute sorte d'actifs, y compris mais ne se limitant pas aux titres négociables ou à d'autres valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, dérivés, produits structurés, instruments hybrides, dépôts, instruments de créance de toute sorte, produits spéculatifs, capital risque, capital d'investissement, certificats, fonds d'investissements, sociétés d'investissement, fiducies, liquidités, propriétés immobilières, marchandises, devises et actifs similaires avec le but d'élargir le risque d'investissement et d'assurer pour les investisseurs de la Société le bénéfice des résultats de la gestion de leurs investissements. La Société peut par ailleurs tirer des revenus en octroyant des garanties, des gages ou d'autres titres sur ses actifs pour bénéficier à toute autre société ou personne qui se trouve ou non être un actionnaire de la Société, dans les termes et conditions établis par le Conseil d'administration de temps en temps selon les politiques d'investissement et les restrictions applicables pour la Société.

3.2 La Société peut émettre des valeurs mobilières, y compris des instruments de créance, comme il est décidé par le Conseil d'administration, en vertu des conditions et limites établies par la Loi sur les Sociétés et la Loi relative aux FIS. En plus, la Société peut accorder des prêts à un ou à plusieurs actionnaires dans les termes et conditions établis par le Conseil d'administration, selon les politiques d'investissement et les restrictions applicables pour la Société.

3.3 La Société peut supporter toute dette de la part des actionnaires ou des tiers, tel que décidé par le Conseil d'administration afin de financer les investissements de la Société, selon les politiques d'investissement et les restrictions applicables pour la Société.

3.4 De manière générale, la Société peut prendre toutes les mesures et réaliser toutes les opérations qu'elle considère utiles pour l'achèvement et le développement de son objet d'activité dans les limites permises par la Loi relative aux FIS.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est situé à Luxembourg-Ville au Grand Duché du Luxembourg ("Luxembourg"). Si, et dans la mesure où la loi le permet, le Conseil d'administration de la Société pourra décider de transférer le siège social de la Société vers tout autre endroit au Luxembourg.

4.2 La Société peut créer des filiales, succursales et d'autres bureaux, soit au Luxembourg soit à l'étranger, par une décision du Conseil d'administration.

4.3 Au cas où le Conseil d'administration décide que des circonstances extraordinaires de nature politique, économique ou sociale sont survenues ou sont imminentes et qu'elles affecteront le cours normal des activités de la Société en son siège social ou par l'intermédiaire de la communication entre le siège et des personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré à l'étranger pour une période limitée, jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société anonyme luxembourgeoise et un fonds d'investissement spécialisé selon la Loi relative aux FIS.

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société aura un capital social autorisé de deux milliards cinq cent millions US\$ (2,500,000,000.-US\$) formé de deux cent cinquante milliards d'actions d'une valeur nominale d'un centime US\$ (0,01 US\$) chacune.

5.2 La Société a un capital social souscrit d'un million vingt-cinq mille neuf cent vingt-six dollars US vingt cents (US\$ 1.025.926,20) divisé en cent deux millions cinq cent quatre-vingt-douze mille six cent vingt (102.592.620) Actions rachetables d'une valeur nominale d'un centime de dollar US (0,01 US\$) par Action, chacune intégralement libérée.

5.3 Le capital social minimum souscrit de la Société, augmente par toute prime d'émission d'action émise, sera au moins d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000 EUR) ou l'équivalent. Ce capital social minimum devra être souscrit pendant les douze (12) premiers mois suivant l'autorisation de la Société par l'autorité de supervision compétente du secteur financier du Luxembourg.

5.4 Le capital social souscrit à l'origine et effectivement versé doit représenter au moins cinq pourcent (5%) du montant total du capital social souscrit. Cette limite sera aussi appliquée à l'émission de toutes les autres actions en vertu de ces Statuts.

5.5 Le Conseil d'administration de la Société peut décider de créer d'autres classes d'actions, ayant des grilles tarifaires, des commissions ou d'autres caractéristiques, tel qu'il est décrit dans le document d'offre de la Société.

5.6 De plus, le Conseil d'administration peut créer dans chaque classe d'Actions deux ou plusieurs sous-classes dont les actifs seront investis de manière commune selon la politique d'investissement spécifique du Sous-fonds considéré. Une structure spécifique pour les commissions à la vente et au rachat, grille tarifaire, devise de référence ou d'autre particularité peut être appliquée pour chaque sous-classe.

Art. 6. Modifications du capital social.

6.1 Le montant du capital social autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée dans la manière requise pour l'amendement des Statuts.

6.2 De plus, le Conseil d'administration a l'autorisation d'émettre d'autres Parts (pour numéraire et/ou contribution en nature) dans chaque Sous-fonds jusqu'au montant du capital autorisé, en entier ou en partie, à sa discrétion, pendant une période qui expire au cinquième anniversaire de la publication des présents Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. La période ou la limite de l'autorisation peut être étendue périodiquement par les détenteurs dans le cadre de l'assemblée générale.

6.3 Le Conseil d'administration a l'autorisation de décider des conditions de toute souscription pour les Actions dans la Société et de disposer qu'une telle souscription soit sujette au paiement de la valeur individuelle des Actions au moment de l'émission des Actions et d'une prime d'émission qui ne seront pas inférieures à la valeur de l'actif net de ces Actions, tel que défini à l'article 9 des présents statuts.

6.4 Afin d'émettre de nouvelles Actions, y compris dans les Sous-fonds, le Conseil d'administration a l'autorisation de limiter ou de supprimer complètement tout droit préférentiel de souscription de tout actionnaire dans la Société, endéans la période autorisé mentionné ci-avant.

6.5 Au cas où le capital social émis ou autorisé est augmenté, les droits correspondant aux nouvelles Actions seront les mêmes que pour les anciennes Actions.

6.6 Chaque fois que le Conseil d'administration prendra des mesures afin de mettre en oeuvre, en entier ou en part, l'augmentation du capital social émis de la Société selon les dispositions des sections suivantes de cet Article, ou la réduction du capital social émis selon les dispositions de l'Article 8, ces Statuts seront modifiés de manière à refléter le résultat de ces actions et le Conseil d'administration prendra ou autorisera toutes les mesures nécessaires pour obtenir la mise en vigueur et la publication d'un tel amendement conformément à la Loi relative aux sociétés.

Art. 7. Emission des actions.**7.1 Emission des actions**

7.1.1 Lorsque les Actions de la Société seront offertes par la Société en vue de souscription, le prix par Action auquel ces Actions seront émises sera la Valeur de l'actif net, tel qu'elle a été établie le jour de l'évaluation, en vertu des dispositions de l'Article 9 de ces Statuts.

7.1.2 Lors de la souscription, toutes les Actions seront émises immédiatement après que le paiement des Actions souscrites ait été disponible au plus tard le jour de l'évaluation; dans le cas contraire, l'émission des Actions sera retardée jusqu'au moment du paiement effectif. Le Conseil d'administration peut, à sa discrétion, établir le montant minimum de toute souscription de toute classe et/ou sous-classe d'Actions de tout Sous fonds.

7.1.3 Les demandes de souscription reçues avant une certaine heure, établie par le Conseil d'administration d'un jour ouvrable qui précède un Jour de l'évaluation seront traitées à la Valeur de l'actif net par action établie pour cette date; si les demandes de souscription sont reçues après l'heure établie par le Conseil d'administration, elles seront traitées à la Valeur de l'actif net par action établie pour la date d'évaluation suivante.

7.1.4 La Société peut aussi accepter des valeurs mobilières et tout autre bien qui ne soit pas en liquide contre les Actions à condition que ces biens respectent la politique d'investissement et les restrictions concernant les investissements du Sous-fonds considéré de la Société. Dans ce cas, un auditeur indépendant nommé par la Société rédigera un

rapport pour évaluer la contribution en nature, les dépenses qui seront supportées soit par le souscripteur qui a choisi cette méthode de paiement, soit par la Société, si tel a été l'accord.

7.1.5 S'il le juge opportun, le Conseil d'administration peut fermer un Sous-fonds de la Société pour de nouvelles souscriptions d'Actions.

7.2 Emission des valeurs mobilières autres que les Actions

7.2.1 La Société peut à tout moment émettre toute valeur mobilière autre que les Actions, suite à la résolution du Conseil d'administration, en conformité avec les conditions et les limites établies par la Loi relative aux sociétés et la Loi relative aux FIS.

Art. 8. Rachat et Conversion des actions.

8.1 Droit de rachat

8.1.1 La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions dans les limites fixées par la loi.

8.1.2 Toutes les Actions de la Société sont rachetables dans le sens du 49-8 de la Loi sur les Sociétés.

8.1.3 La Société est une Société d'investissement à capital fixe.

8.1.4 Cependant la Société peut racheter toutes ou partie des Actions d'un Actionnaire, sur demande de cet Actionnaire à la discrétion du Conseil d'administration et le Conseil d'administration établira les termes et les conditions du rachat.

8.1.5 Toute demande de rachat sera adressée par un actionnaire au siège social de la Société au Luxembourg ou au bureau de la personne ou de l'entité désignée par la Société en tant que mandataire pour le rachat des Actions.

8.1.6 La Société informera l'actionnaire sur la décision du Conseil d'administration dans un délai d'1 (un) jour ouvrable après la réception de la demande de rachat. La notification à l'actionnaire sera envoyée par lettre recommandée à l'adresse de l'Actionnaire qui apparaît dans le Registre, si l'actionnaire n'a pas demandé autrement dans sa demande de rachat.

8.1.7 Pour les relations entre les actionnaires, chaque Sous-fonds sera considéré comme une entité indépendante avec, mais ne se limitant pas à, sa propre contribution, gains en capital, pertes, commissions et dépenses.

8.1.8 Les Actions pourront être rachetées à l'initiative de la Société, par exemple si un actionnaire cesse d'être ou ne remplit plus les conditions d'investisseur ou suite au non-paiement d'un actionnaire, comme il est spécifié à l'article 12.

Art. 9. Valeur de l'actif net.

9.1 Lorsque la Société émet, convertit et/ou rachète des Actions de la Société, le prix par Actions sera basé sur la Valeur de l'actif net, tel qu'il est défini dans les présents Statuts.

9.2 La Valeur de l'actif net de chaque classe et/ou sous-classe d'Actions de chaque Sous-fonds sera établie par la Société ou par son mandataire régulièrement, mais selon les dispositions de l'alinéa suivant, et en aucun cas moins souvent qu'une fois par mois le jour ou les jours ouvrables au Luxembourg que le Conseil d'administration peut indiquer par résolution (le jour ou l'heure pour établir la Valeur de l'actif net est nommé dans les présents Statuts "Jour de l'évaluation"), pour la condition où un jour d'évaluation soit un jour férié au Luxembourg, le jour de l'évaluation sera le jour ouvrable suivant au Luxembourg.

9.3 La Société peut à tout moment arrêter de calculer la Valeur de l'actif net de toute classe et/ou sous-classe d'Actions de tout Sous-fonds, et de l'émission, rachat et conversion de celles-ci, dans les situations suivantes:

9.3.1 pendant toute période (autre que les jours fériés ou les fermetures normales pendant les week-ends) quand les marchés ou les bourses sont fermés et qui représentent le marché ou la bourse principale pour une partie importante des investissements des Sous-fonds, où dans lesquels le commerce est limité ou suspendu; ou

9.3.2 pendant toute panne survenue dans les moyens de communication utilisés normalement dans la détermination du prix de tout investissement des Sous-fonds ou des prix courants à toute bourse; ou

9.3.3 lorsque pour toute raison, les prix des investissements des Sous-fonds ne peuvent pas être évalués de manière raisonnable, immédiate ou correcte; ou

9.3.4 pendant toute période quand la remise d'argent qui sera ou peut être impliquée dans la réalisation ou dans le paiement de tout investissement des Sous-fonds ne peut pas, selon le Conseil d'administration, être réalisée à des taux de change courants; ou

9.3.5 suivant une décision possible de liquider ou dissoudre la Société ou un ou plusieurs Sous-fonds; ou

9.3.6 quand les restrictions concernant le change ou la circulation du capital empêchent l'exécution des transactions au nom de la Société; où

9.3.7 quand les transactions d'acquisition et vente des actifs de la Société ne sont pas réalisables aux taux de change courants.

9.4 Toute suspension sera publiée par la Société de manière convenable pour les personnes qui peuvent en être affectées.

9.5 La Valeur de l'actif net de chaque Sous-fonds sera exprimée dans la devise de base du Sous-fonds et dans toute autre devise, tel qu'il est établi par le Conseil d'administration comme une valeur par Action et sera établie n'importe quel jour de l'évaluation, en divisant la valeur de l'actif net du Sous-fonds moins ses passifs au moment établi par le Conseil d'administration ou par la personne désignée le Jour de l'évaluation, par le nombre d'Actions du Sous-fonds puis réglée.

9.6 Si un Sous-fonds a plus d'une classe et/ou une sous-classe d'Actions en émission, la Valeur de l'actif net sera calculée pour chaque classe et/ou sous-classe d'Actions en divisant la portion de la Valeur de l'actif net du Sous-fonds respectif qui est attribué à une classe et/ou une sous-classe particulière d'Actions par le nombre d'Actions de cette classe et/ou sous-classe du Sous-fonds respectif réglée le Jour de l'évaluation.

9.7 La Valeur de l'actif net de chaque classe et/ou sous-classe d'Actions de chaque Sous-fonds est déterminée comme il suit:

9.7.1 Les valeurs mobilières ou les instruments financiers admis pour la cote officielle à une bourse ou négociés sur un autre marché réglementé d'Europe, Amérique du Nord ou Amérique du Sud, Asie, Australie, Nouvelle Zélande ou Afrique, qui fonctionne de manière habituelle, reconnu et ouvert au public sont évalués sur la base du dernier prix de clôture disponible sur leur marché respectif au moment de l'évaluation. Si la même valeur mobilière ou le même instrument financier est coté sur des marchés différents, la cotation sur le marché principal pour ce titre sera utilisée. S'il n'y a aucune cotation pertinente ou si les cotations ne sont pas représentatives pour la valeur correcte, l'évaluation sera faite de bonne foi par le Conseil d'administration ou par son délégué afin d'établir le prix acheteur probable pour ces titres.

9.7.2 Les valeurs mobilières ou les instruments financiers qui ne sont pas cotés sont évalués sur la base de leur prix acheteur, tel qu'il est déterminé par le Conseil d'administration ou par son délégué, en utilisant les principes d'évaluation qui peuvent être examinés par l'auditeur de la Société, pour une évaluation correcte et juste des actifs totaux de chaque Sous-fonds.

9.7.3 Les dépôts à terme fixe sont évalués à leur valeur nominale plus intérêts courus. Les dépôts à terme fixe ayant un terme initial de plus de trente (30) jours peuvent être évalués à leur rendement financier effectif modifié dans le cas où la Société et la banque auprès de laquelle le dépôt à terme fixe a été investi, ont convenu que les dépôts à terme fixe peuvent être résiliables à tout moment et le rendement financier effectif modifié correspond à la valeur de réalisation.

9.7.4 Les fonds d'investissement sont évalués à leur Valeur de l'actif net ou cours acheteur, si le cours acheteur et le cours vendeur sont cotés. Les investissements dans les fonds de capital-investissement (ou dans tout fonds appartenant aux fonds de capital-investissement) seront initialement évalués à leur coût puis par référence à la Valeur la plus récente de l'actif net, telle qu'elle a été rapportée par le gestionnaire de fonds, modifiée pour l'activité future du capital net ou selon les principes comptables, tels qu'ils peuvent être adoptés par le Conseil d'administration.

9.8 La valeur de toute somme en banque ou en dépôt, effets de commerce et dépôts à préavis et comptes clients, frais payés d'avance, dividendes en numéraire et l'intérêt déclarés ou courus et pas encore reçue sera considérée comme montant intégral (plus les intérêts courus, le cas échéant), sauf si cette valeur n'est pas réglée ou intégralement réglée, et dans ce cas la valeur sera déterminée après avoir fait une telle remise, comme le Conseil d'administration considère adéquat pour refléter la valeur réelle.

9.9 La valeur des contrats à valeur standardisée, à terme de gré à gré et de change à option qui ne sont pas négociés à la bourse ou sur d'autres marchés réglementés représentera leur valeur nette déterminée selon les politiques établies par le Conseil d'administration, sur une base appliquée pour différents contrats. La valeur des contrats à valeur standardisée, à terme de gré à gré et de change à option qui sont négociés à la bourse ou sur d'autres marchés réglementés sera basée sur le cours à terme le plus récent ou sur les prix de clôture (selon le cas) de ces contrats à la bourse ou sur les marchés réglementés où les contrats particuliers à valeur standardisée, à terme de gré à gré et de change à options sont négociés par la Société; à condition que si un contrat à valeur standardisée, à terme de gré à gré et de change à option ne peut pas être liquidé le jour d'établissement des actifs nets, la base d'établissement de la valeur de liquidation d'un tel contrat sera la valeur considérée correcte et raisonnable par le Conseil d'administration.

9.10 Les swaps de taux seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêt applicable. Les swaps relatifs aux indices ou aux instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché établie par référence à l'indice ou à l'instrument financier applicable. L'évaluation du contrat swap relatif aux indices ou à l'instrument financier sera basée sur la valeur de marché de la transaction swap établie de bonne foi selon les procédures décidées par le Conseil d'administration.

9.11 La Société évaluera les titres hypothécaires et d'autres titres de créance qui ne sont pas négociés dans un marché organisé sur la base des évaluations fournies par les revendeurs ou par un service de détermination des prix, approuvé par le Conseil d'administration, qui, afin de déterminer la valeur, utilisera les informations relatives aux transactions de tels titres, les cotations des revendeurs, les transactions du marché pour des titres comparables, les différentes relations entre les titres et le rendement à maturité. Les titres de créance qui ont une échéance restante de soixante jours ou moins au moment de leur acquisition, et les titres de créance qui ont été acquis avec une échéance dépassant soixante (60) jours mais qui ont à présent des échéances de soixante (60) jours ou moins sont évalués au coût ajusté de l'amortissement des primes et accroissement des rabais.

9.12 Tous les titres ou autres actifs pour lesquels les cotations courantes du marché ne sont pas disponibles immédiatement sont évalués à leur valeur correcte, déterminée de bonne foi selon les procédures établies par et sous la supervision et responsabilité générales du Conseil d'administration. Une détermination de la valeur par un service de détermination des prix à utiliser pour calculer la Valeur de l'actif net sera considérée une juste détermination de la valeur, faite de bonne foi par le Conseil d'administration. Aucune norme unique existante ne permettant de déterminer une valeur juste, la valeur juste courante d'un titre apparaît comme le montant que la Société peut espérer recevoir lors de

sa vente courante. Certains, mais pas obligatoirement tous les facteurs généraux qui peuvent être pris en compte lors de la détermination de la valeur juste incluent:

9.12.1 les données analytiques fondamentales relatives à l'investissement;

9.12.2 la nature et la durée des restrictions sur la disposition des titres; et

9.12.3 une évaluation des forces qui influencent le marché où ces titres sont acquis et vendus. Sans se limiter ou inclure tous les facteurs spécifiques qui peuvent être pris en compte pour la détermination de la valeur juste, certains des facteurs spécifiques incluent: le type de titre, l'état financier de l'émetteur, le coût à la date d'acquisition, la dimension de la société de portefeuille, le rabais de la valeur de marché, la valeur des titres illimités de la même classe au moment de l'acquisition, des rapports spéciaux rédigés par des analystes, des informations relatives à toute transaction ou offre concernant le titre, l'existence ou des propositions de fusion-absorption ou des offres publiques d'achat qui affectent les titres, le prix et l'étendue de la négociation publique des titres similaires de l'émetteur ou des sociétés comparables, et d'autres aspects appropriés.

9.13 Tous les autres actifs sont évalués sur la base de leur cours acheteur probable déterminé par le Conseil d'administration de la Société ou par son délégué en utilisant les principes d'évaluation qui peuvent être examinés par l'auditeur de la Société, afin d'acquiescer une évaluation correcte et juste des actifs totaux de chaque Sous-fonds.

9.14 Le Conseil d'administration, à sa propre discrétion, peut permettre le recours à une méthode d'évaluation, qui peut être examinée par l'auditeur de la Société, s'il considère qu'une telle évaluation reflète la valeur juste de tout actif de la Société.

9.15 De plus, des dispositions correspondantes seront données pour expliquer les commissions et charges des Sous-fonds.

9.16 Au cas où il est impossible ou inadéquat de réaliser une évaluation selon les normes ci-dessus dû à des circonstances particulières, comme un risque caché de crédit, le Conseil d'administration ou sa personne désignée a le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus, qui peuvent être examinés par un auditeur, afin d'obtenir une valeur adéquate des actifs totaux de chaque Sous-fonds.

9.17 La valeur de l'actif net par Action du Sous-fonds est déchargée dans les 20 (vingt) jours ouvrables suivant la fin de chaque mois. Le Conseil d'administration peut de temps en temps changer la date d'émission de la Valeur de l'actif net de la Société et/ou du Sous-fonds.

9.18 En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toutes les décisions prises par le Conseil d'administration ou par une personne désignée du Conseil d'administration seront finales et obligatoires pour la Société, aussi bien que pour les actionnaires présents, passés ou futurs.

Art. 10. Dépenses.

10.1 La Société supportera toutes les dépenses relatives à son établissement, aussi bien que les frais dues à la Société de gestion (s'il y en a), au Consultant d'investissement (s'il y en a), à la Banque dépositaire et à l'Auditeur, aussi bien qu'au fournisseur de services nommé par le Conseil d'administration.

10.2 De plus, la Société supportera aussi les dépenses suivantes:

10.2.1 tous les impôts peuvent être payable en actifs, revenus et dépenses qui peuvent être facturés à la Société;

10.2.2 les charges standard de courtage et de banque supportées par les transactions de la Société;

10.2.3 tous les honoraires dus aux conseillers juridiques à la Société;

10.2.4 toutes les dépenses relatives à la publication ou à la fourniture des informations aux actionnaires, obligataires et à toute autre personne qui a acquis des titres émis par la Société, notamment le coût d'imprimerie et distribution des rapports annuels ainsi que des brochures;

10.2.5 toutes les dépenses impliquées pour l'enregistrement et l'entretien de la Société enregistré auprès de toute agence gouvernementale; et

10.2.6 toutes les dépenses engagées relatives à son fonctionnement et sa gestion.

10.3 Chaque Sous-fonds est responsable envers les tiers seulement pour ses propres dettes et obligations.

10.4 Tous les coûts contractés par la Société qui ne sont pas attribuable à un Sous-fonds spécifique seront facturés à tous les Sous-fonds proportionnellement à leur actif net. Chaque Sous-fonds sera facturé avec tous les coûts et dépenses qui lui sont directement attribuables.

Chapitre II. Actions, Restrictions sur la propriété et le Transfert des actions

Art. 11. Actions.

11.1 Les actions seront émises sous forme nominative seulement.

11.2 A la demande d'un actionnaire, la confirmation écrite de sa qualité d'actionnaire sera envoyée dans un Sous-fonds.

11.3 Les Actions enregistrées fractionnelles peuvent être émises jusqu'à trois décimales et seront porteuses des droits sur la distribution des dividendes, s'il y en a, et dans la distribution en cas de liquidation proportionnellement à la fraction d'une Action qu'ils représentent, mais elles ne portent pas de droit de vote, sauf dans la mesure où leur nombre représente une Action entière et dans ce cas, elles confèrent un droit de vote.

11.4 Les Actions peuvent, tel qu'établi par le Conseil d'administration, être émises dans un certain Sous-fonds et les procédures d'émission de chaque Sous-fonds seront réalisées selon l'objectif d'investissement de la Société et du Sous-fonds spécifique, comme applicable.

11.5 Toutes les Actions enregistrées seront indiquées dans le Registre des actionnaires (le "Registre"), qui sera tenu pour chaque Sous-fonds par la Société ou par une entité désignée à cet effet par la Société, sous la responsabilité de la Société. Le Registre contiendra le nom de chaque détenteur des Actions enregistrées, sa nationalité, le domicile, l'adresse légale ou le siège social tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions enregistrées détenues et les références bancaires.

11.6 Tant que la Société ne reçoit pas d'informations contraires, elle peut traiter les informations inclues dans le Registre de chaque Sous-fonds comme correctes et à jour et, notamment, elle peut utiliser les adresses indiquées pour l'envoi des notifications et des annonces et les références bancaires indiquées pour l'exécution de tout paiement.

11.7 L'enregistrement du nom de l'actionnaire dans le Registre est la preuve de son droit de propriété lié aux Actions enregistrées. Les certificats d'actions sous forme nominative peuvent être émis à la discrétion du Conseil d'administration.

Art. 12. Restrictions relatives à la propriété et au Transfert d'actions.

12.1 Le Conseil d'administration aura le pouvoir d'imposer les restrictions (autres que toutes restrictions sur le transfert d'actions) qu'il jugera nécessaires afin de s'assurer qu'aucune action de la Société ne soit acquise ou détenue par (a) toute personne non qualifiée comme investisseur éligible, (b) toute personne en infraction avec la Loi relative aux FIS ou exigence de tout pays ou de toute autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'opinion du Conseil d'administration, pourrait occasionner à la Société tout assujettissement à impôt ou tout désavantage pécuniaire que ce soit que la Société n'aurait pas autrement dû supporter.

Plus spécifiquement, la Société peut restreindre ou empêcher la prise de propriété d'actions de la Société par toute personne, firme ou corps constitué, et sans limitations, par toute "personne physique ou morale des Etats-Unis/US Person", telle que définie ci-après. Pour ce faire, la Société peut:

12.1.1 refuser d'émettre toute action ou d'enregistrer tout transfert de toute action lorsqu'il lui semble qu'un tel enregistrement en donnerait ou pourrait en donner la propriété directe ou bénéficiaire à une personne à qui la détention d'actions dans la Société est interdite;

12.1.2 à tout moment exiger que toute personne dont le nom est enregistré dans le Registre des Actionnaires lui fournisse toute information, corroborée par une déclaration sous serment, qu'il jugera nécessaire afin de déterminer si oui ou non la propriété bénéficiaire de telle action d'un actionnaire est détenue par une personne à qui la détention d'actions de la Société est interdite; et

12.1.3 lorsqu'il semble la Société qu'une personne, à qui la détention d'actions ou d'une certaine proportion d'actions de la Société est interdite, soit seule ou conjointement avec toute autre personne détenant la propriété bénéficiaire, fait un rachat obligatoire à cet actionnaire pour tout ou partie des actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

(a) La Société remet une notification (ci-après appelée "notification de rachat") à l'actionnaire détenant les actions en question ou apparaissant sur le Registre des Actionnaires en qualité de propriétaire des actions devant être rachetées, spécifiant les actions devant être rachetées, le prix à payer pour ces actions, et l'endroit où le prix de rachat concernant ces actions doit être réglé. Cette notification doit être remise à l'actionnaire en question par voie de courrier recommandé prépayé dans une enveloppe adressée à l'actionnaire à sa dernière adresse connue ou apparaissant dans les livres de la Société. Le dit actionnaire sera obligé de remettre sur-le-champ à la Société le ou les certificat(s) d'actions (si émis) représentant les actions spécifiées dans la notification de rachat. Immédiatement après la clôture des affaires à la date spécifiée dans la notification de rachat, l'actionnaire cessera d'être un actionnaire et les actions précédemment détenues ou possédées par lui seront annulées.

(b) Le prix auquel les actions spécifiées dans toute notification de rachat seront rachetées (ci-après appelé "le prix de rachat") sera un montant égal à la Valeur de l'Actif Net par action des actions de la Société de la classe en question, détermine en accord avec l'article 9 et frais déduits (s'il y en a);

(c) Le règlement du prix de rachat sera effectué vers l'actionnaire apparaissant comme propriétaire et sera déposé par la Société auprès d'une banque à Luxembourg ou ailleurs (comme spécifié dans la notification de rachat) pour règlement à la personne en question mais seulement, si un certificat d'action a été émis, lorsque le certificat d'action ou les certificats représentant les actions spécifiées dans la notification en question auront été restitués. A partir du dépôt du paiement comme précité aucune personne intéressée par les actions et spécifiée dans la notification de rachat n'aura plus aucun intérêt dans les actions ou une action en particulier, ni plus aucune réclamation contre la Société ou ses biens, à l'exception du droit de l'actionnaire apparaissant comme le nouveau propriétaire de recevoir le paiement ainsi déposé (sans intérêt) de la banque comme précité.

(d) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet Article ne sera pas mis en question ou invalidé en tout cas, au prétexte qu'il y avait preuve insuffisante de propriété des actions par toute personne que ce soit ou que la vraie propriété de toutes actions que ce soit était autre que celle apparaissant à la Société à la date de la notification de rachat, à condition que dans un tel cas les dits pouvoirs aient été exercés par la Société en toute bonne foi; et

12.1.4 refuser d'accepter, lors de toute assemblée des actionnaires de la Société, le vote de toute personne à qui la détention d'actions de la Société est interdite.

Partout dans ces Statuts, le terme "U.S. person" aura la même signification que dans la Règle S, telle que modifiée de temps en temps, de la Loi de 1933 sur l'émission de valeurs mobilières (Etats-Unis) telle que modifiée (la "Loi de 1933") ou que dans toute autre règle ou loi qui entrera en vigueur sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique et qui remplacera dans le futur la Règle S de la Loi de 1933. Le Conseil d'administration définira le mot "U.S. person" sur la base de ces provisions et rendra publique cette définition dans les documents d'offre de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, de temps en temps, modifier ou clarifier la signification précitée.

12.2 Tout investisseur qui se rend compte qu'il n'est pas éligible en tant qu'actionnaire dans le sens de l'article 2 de la Loi relative aux FIS doit informer immédiatement le Conseil d'administration.

12.3 En plus de toute responsabilité encourue selon la loi applicable, tout investisseur qui ne satisfait pas les conditions requises en tant qu'investisseur éligible en vertu de la Loi relative aux FIS et qui détient des Actions dans un Sous-Fonds ou dans une classe d'actions limitée pour les investisseurs éligibles, protégera et indemniserà la Société, le Conseil d'administration, les autres actionnaires du fonds auquel appartient le Sous-fonds respectif ou à la classe d'actions et les mandataires de la Société pour tout dommage, perte et dépense résultant ou relative à une telle propriété dans des circonstances où l'actionnaire a fourni une documentation erronée ou fausse ou a fait des fausses déclarations pour établir son statut d'investisseur éligible sous la Loi relative aux FIS ou n'a pas informé la Société sur la perte de ce statut.

12.4 Les Actions ne peuvent être transférées, données en gage ou cédées que vers des investisseurs éligibles dans le sens de l'article 2 de la Loi relative aux FIS.

12.5 Les transferts d'actions entreront en vigueur suite à l'enregistrement du transfert dans le Registre, au moment de l'envoi à la Société du formulaire de transfert, accompagné par d'autres instruments de transfert et, s'il y a des certificats d'actions qui ont été émis, accompagné des certificats d'actions.

Chapitre III. Conseil d'administration

Art. 13. Le conseil de l'administration.

13.1 La Société sera gérée par un Conseil d'administration.

13.2 Le Conseil d'administration sera formé d'au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Le Conseil d'administration sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine le nombre, la durée de leur mandat et la rémunération des membres du Conseil d'administration.

13.3 Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un président du Conseil d'administration (le "Président").

13.4 Le Président du Conseil d'administration présidera les réunions du Conseil d'administration. En son absence, le membre du Conseil d'administration ayant le plus d'ancienneté le remplacera.

13.5 Le Conseil d'administration s'assemble lorsque cela est nécessaire pour les affaires de la Société. Les assemblées seront convoquées par le Président du Conseil d'administration ou en son absence, par le membre du Conseil d'administration ayant le plus d'ancienneté. De plus, le Conseil d'administration sera convoqué si un membre du Conseil d'administration le demande.

13.6 Les réunions du Conseil d'administration seront tenues au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation. Le Conseil d'administration se réunira au moins quatre fois par an au lieu et à l'heure indiqués dans la convocation.

13.7 Sauf pour les cas d'urgence, les réunions du Conseil d'administration seront notifiées par écrit au moins deux (2) jours à l'avance. Une convocation peut ne pas être envoyée si tous les membres du Conseil d'administration l'acceptent et si leur consentement est inscrit au procès-verbal de la réunion en accord avec la section 13.12 de cet Article.

13.8 Dans les situations urgentes, les membres du Conseil d'administration peuvent voter sur des points de l'ordre du jour par écrit, télécopieur ou téléphone; dans ce dernier cas, une confirmation écrite est nécessaire.

13.9 Tout membre du Conseil d'administration indisponible au moment de la une réunion peut mandater un autre membre du Conseil d'administration par écrit pour le représenter.

13.10 La validité des décisions prises ou des résolutions adoptées par le Conseil d'administration est sujette à une majorité de votes des membres du Conseil d'administration présents, représentés ou des membres du Conseil d'administration non présents qui ont voté sur les points de l'ordre du jour par écrit, télécopieur ou téléphone, formant ainsi avec les membres présents ou représentés une majorité du Conseil d'administration et cela est enregistré en conformité avec la section 13.12 de cet Article.

13.11 Les résolutions du Conseil d'administration sont adoptées par majorité simple. Dans le cas d'une parité de votes, le vote du Président du Conseil d'administration est décisif.

13.12 Les résolutions adoptées par le Conseil d'administration seront enregistrées dans un procès-verbal qui doit être signé au moins par deux membres du Conseil d'administration présents à la réunion respective. Les procès-verbaux signés individuellement et mis ensemble forment le procès-verbal valable et obligatoire du point de vue juridique.

13.13 Les résolutions signées par tous les membres du Conseil d'administration seront aussi valables et en vigueur que si elles avaient été adoptées à une réunion convoquée et tenue selon les normes. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par courrier, télécopieur ou un autre moyen de communication similaire.

13.14 Les copies ou les extraits des procès-verbaux qui doivent être présentés devant un tribunal ou dans un autre endroit sont signés par le Président du Conseil d'administration ou par deux de ses membres.

Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.

14.1 La gestion de la Société incombe au Conseil d'administration; pour cela, il a les pouvoirs les plus étendus, y compris le droit de cession. Ses compétences s'étendent à tous les actes juridiques qui ne sont pas, selon la loi ou ces Statuts, de la compétence de l'Assemblée Générale.

14.2 Le Conseil d'administration établira les objectifs et les politiques d'investissement de la Société, ainsi que la bonne conduite de la gestion et des affaires de la Société, tel qu'il est indiqué dans le document d'offre de la Société.

14.3 Le Conseil d'administration aura le pouvoir de nommer une société de gestion (dénommée ci-après "Société de gestion"), un conseiller en investissements ou tout autre fournisseur de services qu'il considère nécessaire. La Société nommera un dépositaire (le "Dépositaire") et un Auditeur (l'"Auditeur") en conformité avec et pour les buts décrits dans les dispositions de la Loi relative aux FIS et les normes et règlements appropriés.

14.4 Le Conseil d'administration peut, notamment, émettre des obligations et d'autres obligations de créance, donner ou accepter des hypothèques et d'autres couvertures, donner des prêts aux actionnaires, annuler les privilèges, les hypothèques et les droits de dissolution, réduire ou oublier les dettes et conclure des accords et faire des concessions sur les intérêts de la Société.

14.5 Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière, y compris (i) l'acceptation des souscriptions, (ii) la réception des paiements pour les souscriptions, et (iii) l'émission vers l'actionnaire de nouvelles Actions et de tout certificat d'actions, selon le cas, et (iv) la modification du registre des actionnaires de la Société et/ou du Sous-fonds, selon le cas, et (v) l'autorisation et l'acceptation des demandes de rachat, et (vi) la provision de garanties, en accord avec l'Article 3, aux tiers ou à tout administrateur ou agent de la Société autorisé légalement, ou à toute autre personne ou fournisseur de services professionnels, tel que le Conseil d'administration peut le considérer approprié ou raisonnable.

14.6 Dans le contexte de la gestion journalière, la Société sera représentée par deux personnes qui, en accord avec la section 14.1 de cet Article, ont été nommées membres du Conseil d'administration ou ont été chargées de la gestion journalière en accord avec la section 14.5 de cet Article ou ont été autorisées à représenter la Société en vertu d'une procuration. Dans les transactions qui sont en dehors de la gestion journalière, la Société est représentée conjointement par deux membres du Conseil d'administration.

14.7 Dans des cas spécifiques, la Société peut être représentée par une seule personne, à condition que deux individus autorisés selon la section 14.5 de cet Article aient émis une procuration en faveur de cette personne.

Art. 15. Restrictions concernant les investissements.

15.1 Le Conseil d'administration a le pouvoir d'établir les restrictions sur les investissements de la Société conformément aux dispositions de la Loi relative aux FIS et aux normes et règlements appropriés. Les politiques et les restrictions concernant les investissements refléteront le principe de répartition des risques et le comportement courant, aussi bien que le but des activités de gestion des affaires de la Société. Toute restriction concernant les investisseurs doit être mentionnée dans le document d'offre de la Société qui sera modifié respectivement sans aucun retard si le Conseil d'administration a décidé d'un changement dans les restrictions concernant les investissements.

Art. 16. Annulation et Responsabilité envers les tiers.

16.1 Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société anonyme ou entité ne sera affecté ou annulé par le fait que l'un ou plusieurs membres du Conseil d'administration et/ou agents de la Société aient des intérêts ou soient administrateurs, agents ou employés d'une autre société ou entité, à condition toutefois que la Société n'ait pas acquis ou vendu consciemment les placements de portefeuille de ou à ses agents ou membres de son Conseil d'administration ou à toute entité dans laquelle ces agents ou membres du Conseil d'administration détiennent dix pour cent (10%) ou plus des Actions émises.

Art. 17. Indemnité.

17.1 La Société peut indemniser tout membre du Conseil d'administration ou tout agent, aussi bien que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour toute dépense raisonnable engagée en relation avec toute poursuite, procès ou procédure légale dans laquelle il peut devenir partie à cause de son statut présent ou passé de membre du Conseil d'administration ou d'agent de la Société ou, à sa demande, de tout autre fonds dans lequel la Société est actionnaire ou créancière et d'où il n'a pas le droit d'être indemnisé, sauf pour des aspects où dans la poursuite, procès ou procédure il est considéré responsable pour négligence grave ou conduite intentionnelle; au cas d'une conciliation, l'indemnisation ne sera effective qu'en relation avec les aspects couverts par la conciliation notifiée à la Société que la personne à indemniser n'est pas coupable de manquement à ses devoirs. Les droits d'indemnité précédents n'exclurent pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 18. Signatures.

18.1 La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux membres du Conseil d'administration ou par les signatures conjointes d'un membre du Conseil d'administration et d'une personne à laquelle le Conseil d'administration a délégué l'autorité de ce faire ou par les signatures conjointes de deux personnes auxquelles le Conseil d'administration a délégué l'autorité de ce faire.

Chapitre IV. Assemblées Générales

Art. 19. Assemblées générales des actionnaires.

19.1 Toute assemblée des actionnaires de la Société constituée légalement représentera l'intégralité des actionnaires de la Société.

19.2 Une assemblée générale des actionnaires peut inclure tous les actionnaires de la Société ou peut concerner seulement les actionnaires d'un Sous-fonds spécifique dans le cas où l'aspect soumis à l'attention de l'assemblée générale ne concerne que les droits, intérêts et/ou situation des actionnaires d'un Sous-fonds spécifique. Dans ce cas, le quorum et les majorités de vote, aussi bien que toute autre norme ou obligation stipulée dans ces Statuts pour une assemblée générale de tous les actionnaires de la Société seront appliqués, mutatis mutandis, à l'assemblée générale des actionnaires de ce Sous-fonds spécifique.

19.3 L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue, selon le droit luxembourgeois, au siège social de la Société ou dans tout autre endroit au Luxembourg, tel qu'il est indiqué dans la convocation le 31 mai tous les ans à 10 heures, heure locale. Si ce jour n'est pas un jour où les banques sont ouvertes normalement au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour suivant quand les banques sont ouvertes au Luxembourg.

19.4 D'autres assemblées des actionnaires peuvent être tenues en l'endroit et à l'heure indiqués dans la notification respective.

19.5 Toutes les assemblées générales des actionnaires de la Société ou d'un Sous-fonds seront tenues au Luxembourg. Toutefois, les assemblées générales peuvent être tenues à l'étranger, si des circonstances exceptionnelles de nature politique ou économique obligent le Conseil d'administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires à l'étranger.

19.6 Toutes les assemblées seront convoquées de la manière requise par le droit luxembourgeois.

19.7 Chaque Actionnaire a le droit à un vote.

19.8 Un actionnaire peut agir à une assemblée des actionnaires en désignant une autre personne (qui ne doit pas être actionnaire et qui peut être un membre du Conseil d'administration de la Société) comme son mandataire; cette nomination sera faite par écrit par un télécopieur signé ou un autre moyen de communication similaire.

19.9 Un actionnaire peut participer à toute assemblée des actionnaires par vidéo conférence ou par d'autres moyens de télécommunication qui lui permettent de s'identifier.

19.10 Sauf accord contraire dans ces Statuts ou exigé par la Loi relative aux sociétés, les résolutions d'une assemblée des actionnaires convoquée légalement seront adoptées par simple majorité de votes des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée.

19.11 Le Conseil d'administration peut établir toutes les autres conditions qui doivent être remplies par les actionnaires, y compris mais ne se limitant pas aux conditions de participation à l'assemblée des actionnaires selon le droit luxembourgeois.

Chapitre V. Exercice financier, Etats financiers, Contrôle financier, Dividendes

Art. 20. Exercice financier et Etats financiers.

20.1 L'exercice financier de la Société commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre tous les ans.

20.2 Des états financiers séparés seront émis pour chaque Sous-fonds dans la devise libellée. Afin d'établir le bilan de la Société, les différents états financiers seront ajoutés après conversion dans la devise du capital de la Société.

Art. 21. Obligations concernant le contrôle financier.

21.1 L'assemblée générale des actionnaires nommera un contrôleur autorisé et indépendant (le "Contrôleur") qui réalisera les devoirs indiqués dans la Loi relative aux FIS et dans les lois correspondantes. Le mandat de l'Auditeur restera en vigueur jusqu'à l'élection de son successeur ou pour une période déterminée par l'assemblée générale des actionnaires.

21.2 Le Conseil d'administration rédigera un rapport annuel sur les activités de la Société pour chaque exercice financier. Les informations financières incluses dans ce rapport annuel doivent être contrôlées par l'Auditeur. Ce rapport annuel contrôlé doit être mis à disposition des investisseurs de la Société dans un délai de six (6) mois après la clôture de l'exercice financier.

Art. 22. Dividendes.

23.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des profits nets de l'année sera transféré vers le compte de la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve sera égale à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires déterminera comment disposer du reliquat des profits nets et pourra de temps en temps déclarer des dividendes pour autant que la loi le permette.

23.3 Le Conseil d'administration est par ailleurs autorisé à payer des dividendes intérimaires dans les conditions et selon les procédures décidées par le Conseil d'administration et en accord avec les dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Chapitre VI. Liquidation

Art. 23. Liquidations et Fusions.

23.1 En cas de la dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des entités juridiques), qui respectent les obligations établies par la Loi et nommés par l'assemblée des détenteurs qui déclarent la dissolution et établiront leurs pouvoirs et leur compensation.

23.2 En cas de liquidation envisagée de la Société, aucune émission, conversion ou rachat des Actions ne sera permis après la publication de la première notification qui convoque l'assemblée extraordinaire des actionnaires afin de liquider la Société. Toutes les Actions restantes au moment de la publication seront impliquées dans la distribution concernant la liquidation de la Société. Les produits nets de liquidation correspondant à chaque Sous-fonds seront distribués aux détenteurs d'Action du Sous-fonds respectif proportionnellement au nombre d'actions détenues dans le Sous-fonds.

23.3 Un Sous-fonds peut être résilié suite à la résolution du Conseil d'administration de la Société si la Valeur de l'actif net de ce Sous-fonds est inférieure au montant établi par le Conseil d'administration ou dans le cas de circonstances spéciales au-dessus de son contrôle, telles que les urgences de nature politique, économique ou militaire. Dans de tels cas, les actifs du Sous-fonds seront réalisés, les responsabilités déchargées et les produits nets de réalisation distribués aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions détenues dans ce Sous-fonds. Dans un tel cas, la notification de résiliation du Sous-fonds sera donnée par écrit aux actionnaires enregistrés du Sous-fonds et sera publiée dans les journaux établis par le Conseil d'administration. Aucune Action appartenant à ce Sous-fonds ne sera émise, rachetée ou convertie après la date de la décision de liquider un Sous-fonds. Tous les montants non revendiqués par les actionnaires seront versés à la fin de la liquidation auprès de la Banque Dépositaire pendant une période de six (6) mois; à l'expiration de la période de six (6) mois, tout montant restant sera versé dans un compte de garantie bloqué auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg.

23.4 Un Sous-fonds peut fusionner avec un autre Sous-fonds suite à la résolution du Conseil d'administration de la Société si sa Valeur de l'actif net est inférieure au montant établi par le Conseil d'administration ou dans le cas de circonstances spéciales au-dessus de son contrôle, telles que des circonstances de nature politique, économique ou militaire. Dans de tels cas, la notification de fusion sera faite par écrit aux actionnaires enregistrés et sera publiée dans les journaux établis par le Conseil d'administration. Chaque actionnaire du Sous-fonds aura la possibilité, pendant une période d'un (1) mois à partir de la date de publication, de demander soit le rachat de ses Actions, à titre gratuit, soit le change de ses Actions, à titre gratuit, contre des Actions d'un Sous-fonds qui n'est pas concerné par la fusion. Lors de l'expiration de cette période d'un (1) mois, tout actionnaire qui n'a pas demandé le rachat ou le change de ses Actions sera engagé par la décision relative à la fusion.

23.5 Un Sous-fonds peut fusionner avec un autre SIF Luxembourgeois suite à la résolution du Conseil d'administration selon les conditions suivantes:

23.5.1 si la valeur de ses actifs nets est inférieure au montant, tel qu'il est établi par le Conseil d'administration; ou

23.5.2 dans le cas des circonstances spéciales au-dessus de son contrôle, telles que des urgences politiques, économiques ou militaires; ou

23.5.3 si le Conseil d'administration peut conclure, dans le contexte du marché actuel ou dans d'autres conditions, y compris les conditions qui peuvent affecter de manière négative la capacité d'un Sous-fonds de fonctionner efficacement de point de vue économique et avec le soin nécessaire pour les meilleurs intérêts des actionnaires, qu'un Sous-fonds doit contribuer à un autre fonds.

23.6 Dans ces cas, la notification sera donnée par écrit aux actionnaires enregistrés et sera publiée dans les journaux déterminés par le Conseil d'administration. Chaque actionnaire du Sous-fonds aura la possibilité, pendant une période d'un (1) mois à partir de la date de publication, de demander soit le rachat de ses Actions, à titre gratuit, soit le change de ses Actions, à titre gratuit, contre des Actions d'un Sous-fonds qui n'est pas concerné par la fusion. Lors de l'expiration de cette période d'un (1) mois, tout actionnaire qui n'a pas demandé le rachat ou le change de ses Actions sera engagé par la décision relative à la fusion.

23.7 Dans le cas d'une fusion avec un fonds d'investissement spécialisé mutualisé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement, la fusion engagera toutefois seulement les actionnaires qui consentent de manière expresse à la fusion. Quand un Sous-fonds contribue à un autre sous-fonds qui appartient à un autre fonds d'investissement luxembourgeois, l'évaluation des actifs du Sous-fonds sera vérifiée par l'Auditeur de la Société qui rédigera un rapport écrit au moment de la contribution.

23.8 Un Sous-fonds ne peut contribuer à un fonds d'investissement étranger que lorsque les actionnaires du Sous-fonds ont approuvé à l'unanimité la fusion ou à condition que seulement les Actions des actionnaires qui ont approuvé la fusion soient effectivement transférées vers le fonds étranger.

Chapitre VII. Dispositions Générales

Art. 24. Amendement des statuts.

24.1 Ces Statuts peuvent être modifiés périodiquement par une réunion des actionnaires soumise à un quorum et aux demandes de vote régis par la Loi relative aux Sociétés.

Art. 25. Droit applicable.

25.1 Tous les aspects qui ne sont pas régis par ces Statuts seront déterminés selon la législation luxembourgeoise et d'autres lois appropriées, notamment la Loi relative aux FIS et la Loi relative aux Sociétés.

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges de toute forme que ce soit et qui incombent à la société en vertu du présent acte, sont estimés approximativement à mille six cents euros (EUR 1.600).

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'Assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais déclare que sur demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en Anglais et suivi d'une version Française. Sur demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre l'Anglais et le Français, la version Anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête du présent document.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms, statuts civils et résidences, les membres du bureau ont signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: B. Henig, I. Dias, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1248. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010021225/1348.

(100016322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.

OP II International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.217.

Extract of the written resolutions taken by the sole shareholder of the Company on January 29, 2010:

Mr. Volker Neuber has resigned from his position of type B manager of the Company with effective date on January 29, 2010.

It is proposed that Mr. Robert M. Le Blanc, born on 19 June 1966 in New-York, State of New-York, United States of America, residing at 6 Oak Ridge Drive, Newtown 06470, Connecticut, United States of America be appointed as type A manager of the Company with effective date on January 29, 2010 for an unlimited duration.

Consequently, the board of managers of the Company is:

- Donald west as type A manager;
- Robert M. Le Blanc, as type A manager; and
- Olivier Dorier as type B manager.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 29 janvier 2010:

M. Volker Neuber a démissionné de sa position de gérant de type B la Société avec effet au 29 janvier 2010.

Il est proposé que M. Robert M. Le Blanc, né le 19 juin 1966 à New-York, état de New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 6 Oak Ridge Drive, Newtown 06470, le Connecticut, Etats-Unis d'Amérique soit nommé gérant de type A de la Société avec effet au 29 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est:

- Donald West, comme gérant de type A de la Société;
- Robert M. Le Blanc, comme gérant de type A de la Société; et
- Olivier Dorier, comme gérant de type B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010021981/30.

(100016911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2010.

**Optique Lorraine S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Optique Himmes Gasperich G.m.b.H.).**

Siège social: L-1617 Luxembourg, 11, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 141.443.

Im Jahre zweitausendneun, dem zehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Edouard DELOSCH mit Amtswohnsitz in Rambrouch.

Ist erschienen:

Frau Swetlana LUFT, Optikermeisterin, wohnhaft in D-54516 Wittlich (Deutschland), 14, zum Steilert.

Die vorgenannte Komparentin, erklärt, aufgrund vorheriger Abtretungen von Gesellschaftsanteilen unter Privatschrift alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "OPTIQUE HIMMES GASPERICH G.m.b.H" mit Sitz in Luxemburg, zu sein.

Die Gesellschaft „OPTIQUE HIMMES GASPERICH G.m.b.H.“ wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand UNSEN, mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch, am 26. August 2008, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2360 vom 26. September 2008, Seite 113266-113268. Die Satzung wurde bis zum heutigen Tag nicht abgeändert.

Auf Grund einer Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Privatschrift, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2259 vom 18. November 2009, Seite 108411, ist Frau Swetlana LUFT, vorgeannt, alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft „OPTIQUE HIMMES GASPERICH G.m.b.H.“ geworden.

In ihrer Eigenschaft als alleinige Geschäftsführerin der Gesellschaft „OPTIQUE HIMMES GASPERICH G.m.b.H.“, nimmt Frau Swetlana LUFT, vorgeannt, die vorgenannte Abtretung von zehn (10) Gesellschaftsanteilen, im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Auf Grund der vorangegangenen Abtretung hat die vorgenannte Komparentin, handelnd in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafterin vorgeannter Gesellschaft sodann einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt die Bezeichnung der Gesellschaft umzuändern in „OPTIQUE LORRAINE S. à r.l.“.

Zweiter Beschluss

Gemäss dem vorerwähnten Beschluss wird Artikel 3.- der Satzung wie folgt abgeändert.

„ **Art. 3.** Die Gesellschaft führt den Namen "OPTIQUE LORRAINE S. à r.l.“.

Dritter Beschluss

Obwohl die Gesellschafterin erklärt den Sitz der Gesellschaft auf der gleichen Adresse in L-1617 Luxembourg, 11, rue de Gasperich beizubehalten, beschließt sie Artikel 4.- der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.“

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt ausserdem die Zeichnung der Gesellschaftsanteile aus der Satzung herauszunehmen und demgemäss Artikel 6.- der Satzung wie folgt abzuändern:

„ **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt achtzehntausendzweihundertfünfzig (18.250) Euro und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertzweiundachtzig Komma fünfzig (182,50) Euro, welche Anteile alle gezeichnet und in bar voll einbezahlt sind.“

Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde. Aufgenommen zu Luxemburg. Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde unterschrieben mit dem Notar.

Gezeichnet: S. Luft, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert le 21 décembre 2009. Relation: RED/2009/1396. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Tom KIRSCH.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Rambrouch, den 27. Januar 2010.

Edouard DELOSCH.

Référence de publication: 2010020720/53.

(100015830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Cable Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 113.550,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 141.233.

1. La société CEP II Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96017 a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat dénommé "Transfer Agreement" en date du 24 novembre 2009, 7.950 parts sociales de catégorie B de la société à la société CARLYLE CABLE INVESTMENTS S.C. société civile dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E0004194.

2. La société CEP III Participations SICAR S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127711 a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat dénommé "Transfer Agreement" en date du 24 novembre 2009, 29.100 parts sociales de catégorie B de la Société à la société CARLYLE CABLE INVESTMENTS S.C. société civile dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E0004194.

3. La société CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.414 a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat dénommé "Transfer Agreement" en date du 24 novembre 2009, 1.545 parts sociales de catégorie B de la Société à la société CARLYLE CABLE INVESTMENTS S.C. société civile dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E0004194.

4. La société CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.839 a transféré, conformément aux stipulations d'un contrat dénommé "Transfer Agreement" en date du 24 novembre 2009, 18.180 parts sociales de catégorie B de la Société à la société CARLYLE CABLE INVESTMENTS S.C. société civile dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E0004194.

5. A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP II Participations S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.017, détient 0 parts sociales de la Société;

6. A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP II Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.414, détient 0 parts sociales de la Société;

7. A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP III Participations S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.711, détient 0 parts sociales de la Société;

8. A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CEP III Co-Investment S.à r.l. SICAR, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.839, détient 0 parts sociales de la Société;

9. A la suite des cessions décrites ci-dessus, la société CARLYLE CABLE INVESTMENTS S.C. société civile dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E0004194, détient 56.775 parts sociales de catégorie B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et au Registre de Commerce et des Sociétés.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010021234/50.

(100016251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2010.
